

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, May 13, 2021

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 9 a.m. [ET], by videoconference, to study the subject matter of those elements contained in Divisions 21, 22, 23, 24, 28, 29, 32, 33, 34, 35 and 36 of Part 4 of Bill C-30, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 19, 2021, and other measures.

Senator Chantal Petitclerc (Chair) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: I am Chantal Petitclerc, Senator from Quebec, chair of this committee.

Today we are holding a meeting of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology by videoconference.

Before we begin, I have a few reminders to make sure this virtual meeting goes well.

[*English*]

First, we ask you to keep your microphones muted at all times, unless you are recognized by name by the chair. You are responsible for turning your microphones on and off during the meeting. Before speaking, please wait until you're recognized by name. We will ask you to use the raise-hand feature. Also, please pause for a few seconds just to let the audio signal catch up to you and to help with translation.

[*Translation*]

Should any technical challenges arise in relation to interpretation, please advise the chair or the clerk. Please remember a technical assistance number was provided to you.

[*English*]

Please note that if there are some technical challenges, we might need to suspend. Of course, we need to make sure all members are okay and able to participate fully.

Finally, I remind you again that Zoom screens should not be copied, recorded or photographed.

[*Translation*]

Without further ado, I would like to introduce the members of the committee who are participating in today's meeting.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 13 mai 2021

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 9 heures (HE), par vidéoconférence, pour étudier la teneur des éléments des sections 21, 22, 23, 24, 28, 29, 32, 33, 34, 35 et 36 de la partie 4 du projet de loi C-30, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 avril 2021 et mettant en œuvre d'autres mesures.

La sénatrice Chantal Petitclerc (présidente) occupe le fauteuil.

[*Français*]

La présidente : Je suis Chantal Petitclerc, sénatrice du Québec, présidente de ce comité.

Aujourd'hui, nous tenons une réunion du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie par vidéoconférence.

Avant de commencer, j'ai quelques rappels à vous faire pour que cette réunion virtuelle se déroule bien.

[*Traduction*]

Premièrement, nous vous demandons de laisser vos micros en sourdine en tout temps, sauf si la présidence vous accorde la parole. Vous serez responsables d'activer et de désactiver votre micro en conséquence pendant la réunion. Avant de prendre la parole, veuillez attendre qu'on vous nomme. Je vous demanderais d'utiliser la fonction « Lever la main ». Aussi, veuillez attendre quelques secondes pour laisser le temps au signal audio de s'établir et pour aider les interprètes.

[*Français*]

Si vous éprouvez des difficultés techniques en ce qui a trait à l'interprétation, veuillez le signaler à la présidente ou au greffier. N'oubliez pas qu'un numéro d'assistance technique vous a été fourni.

[*Traduction*]

Sachez qu'en cas de problèmes techniques, il se peut que nous devions suspendre les travaux, car nous voulons bien sûr nous assurer que tout se passe bien pour les sénateurs et sénatrices et qu'ils sont en mesure de participer pleinement.

Enfin, je voudrais vous rappeler à nouveau que vous ne devez pas copier, enregistrer ou photographier vos écrans zoom.

[*Français*]

Sans plus tarder, je vous présente les membres du comité qui participent à la réunion de ce matin.

We are pleased to have with us Senator R. Black, Senator Bovey, Senator Frum, Senator Dasko, Senator Forest-Niesing, Senator Kutcher, Senator Manning, Senator Mégie and Senator Moodie. We are also pleased to have Senator Moncion, Senator Omidvar and Senator Griffin with us.

Welcome to this meeting. We are continuing our study of the contents of several divisions of Bill C-30, An Act to implement certain provisions of the budget.

This morning we are considering Divisions 35 and 36. These divisions make amendments to the Canada Recovery Benefits Act, the Canada Labour Code and the Employment Insurance Act, which affect benefits for Canadians.

I would like to introduce the witnesses for this portion of the meeting.

We have from Employment and Social Development Canada, Ms. Caroline Cantin, Director, Skills and Employment Branch, Ms. Catherine Demers, Director General, Skills and Employment Branch, Mr. Mike MacPhee, Director General, Service Canada, Ms. Barbara Moran, Director General, Labour Program, Mr. Sébastien St-Arnaud, Manager, Labour Program; Ms. Mona Nandy, Executive Director, Skills and Employment Branch; Mr. George Rae, Director, Skills and Employment Branch; and Mr. Benoit Cadieux, Director, Skills and Employment Branch.

I now invite Ms. Demers to take the floor.

Catherine Demers, Director General, Skills and Employment Branch, Employment and Social Development Canada: Good morning. My name is Catherine Demers. I am the Director General of Employment Insurance Policy. I am very pleased to be here this morning to provide you with an overview of Division 35, and in particular the amendments and changes that are being proposed to the Canada Economic Recovery Benefits Act. I just want to say that my introductory remarks will be in English. Of course, I will answer questions in both languages.

[*English*]

Clauses 289 to 301 of Division 35 would amend the Canada Recovery Benefits Act in order to temporarily increase the duration of the Canada Recovery Benefit and the Canada Recovery Caregiving Benefit.

Nous avons le plaisir d'avoir parmi nous le sénateur R. Black, la sénatrice Bovey, la sénatrice Frum, la sénatrice Dasko, la sénatrice Forest-Niesing, le sénateur Kutcher, le sénateur Manning, la sénatrice Mégie et la sénatrice Moodie. Nous avons aussi le plaisir d'avoir parmi nous les sénatrices Moncion, Omidvar et Griffin.

Bienvenue à cette réunion. Nous poursuivons notre étude de la teneur de plusieurs sections du projet de loi C-30, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget.

Ce matin, nous examinons les sections 35 et 36. Ces sections apportent des modifications à la Loi sur les prestations canadiennes de relance économique, le Code canadien du travail et la Loi sur l'assurance-emploi, qui touchent les prestations pour les Canadiens et les Canadiennes.

Je vous présente les témoins pour cette partie de la réunion.

Nous accueillons, d'Emploi et Développement social Canada, Mme Caroline Cantin, directrice, Direction générale des compétences et de l'emploi, Mme Catherine Demers, directrice générale, Direction générale des compétences et de l'emploi, M. Mike MacPhee, directeur général, Service Canada, Mme Barbara Moran, directrice générale, Programme du travail, M. Sébastien St-Arnaud, gestionnaire, Programme du travail, Mme Mona Nandy, directrice générale, Direction générale des compétences et de l'emploi, M. George Rae, directeur, Direction générale des compétences et de l'emploi, ainsi que M. Benoit Cadieux, directeur, Direction générale des compétences et de l'emploi.

J'invite maintenant Mme Demers à prendre la parole.

Catherine Demers, directrice générale, Direction générale des compétences et de l'emploi, Emploi et Développement social Canada : Bonjour. Je m'appelle Catherine Demers. Je suis directrice générale de la politique de l'assurance-emploi. Je suis très heureuse d'être parmi vous ce matin pour vous donner un aperçu de la section 35, et plus particulièrement des amendements et des modifications qui sont proposés à la Loi sur les prestations canadiennes de relance économique. J'aimerais simplement vous dire que mes remarques d'introduction seront en anglais. Bien entendu, je répondrai aux questions dans les deux langues.

[*Traduction*]

Les articles 289 à 301 de la section 35 modifient la Loi sur les prestations canadiennes de la relance économique afin de prolonger temporairement la durée de la Prestation canadienne de la relance économique et de la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants.

On September 27, 2020, as part of the transition from the CERB, the government introduced three temporary benefits for one year to provide income support to Canadian workers affected by COVID: the Canada Recovery Benefit, the Canada Recovery Caregiving Benefit and the Canada Recovery Sickness Benefit. In March, the government increased the number of weeks available under each. For the Canada Recovery Benefit, the CRB, and the Canada Recovery Caregiving Benefit, CRCB, this was a 12-week extension, increasing the maximum duration of the benefits from the initial 26 weeks to up to 30 weeks, available for claims made between September 27, 2020, and September 25, 2021.

To continue to support workers as the economy continues to recover over the coming months, the budget implementation act proposes a series of amendments to further extend the CRB and the CRCB in June to ensure that those who begin to exhaust their 38 weeks of benefits continue to have access to supports. This includes amendments to provide an additional 12 weeks of Canada Recovery Benefit to increase the maximum weeks available from 38 to 50 weeks. The first 4 of these additional 12 weeks will be paid at \$500 per week. The remaining eight weeks of this extension will be paid at an amount of \$300 per week claimed. This means that those who extend their weeks of CRB beyond 42 weeks, as well as new claimants who apply for the first time after July 18, will receive the \$300 per week benefit available until September 25.

As well, it provides an additional four weeks of Canada Recovery Caregiving Benefit to increase the maximum weeks available from 38 to 42. These additional four weeks would be at the same current rate of \$500 per week. This is accompanied by a corresponding amendment to the Canada Labour Code to increase job protection leave for federally regulated employees for the same duration. It includes an amendment to add a new CRB eligibility requirement to file an income tax return for the 2019 or 2020 taxation years for those who are applying for more than 42 weeks and those who apply for the first time after July 18, 2021. This division also proposes legislative amendments to provide regulatory authority for additional potential extensions of all three benefits post-September 25, should they be needed.

In the event of an extension in September, provisions are also included to allow EI exhaustees who have received the maximum 50 weeks of EI benefits to be eligible for the CRB, for example, by allowing their EI income from regular benefits or a combination of regular and special benefits to count as income

Dans le cadre de la transition de la PCU, le gouvernement a introduit le 27 septembre 2020 trois prestations temporaires d'un an pour fournir un soutien au revenu pour travailleurs canadiens touchés par la COVID : la Prestation canadienne de la relance économique, la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants et la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique. En mars, le gouvernement a augmenté le nombre de semaines de chaque prestation. La Prestation canadienne de la relance économique, la PCRE, et la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants, la PCREPA, ont été prolongées de 12 semaines, faisant passer la durée maximale des prestations de 26 semaines prévues initialement à 30 semaines, pour les demandes présentées entre le 27 septembre 2020 et le 25 septembre 2021.

Pour continuer de soutenir les travailleurs durant la relance économique des prochains mois, la Loi d'exécution du budget propose une série d'amendements en vue de prolonger davantage la PCRE et la PCREPA jusqu'en juin, ce qui permettra à ceux et celles qui auront bientôt épuisé leurs 38 semaines de prestations d'avoir toujours accès aux mesures de soutien. Cela comprend des amendements prolongeant encore une fois de 12 semaines la PCRE et faisant passer le nombre maximal de semaines de 38 à 50. Au cours des 4 premières semaines de ces 12 semaines supplémentaires, les gens recevront 500 \$ par semaine, puis ils recevront pour les 8 semaines restantes de la prolongation 300 \$ par semaine réclamée. Cela veut dire que ceux et celles qui bénéficieront d'une prolongation de la PCRE après 42 semaines ainsi que les nouveaux prestataires qui présenteront leur première demande après le 18 juillet recevront des prestations de 300 \$ par semaine, auxquelles ils ont droit jusqu'au 25 septembre.

De plus, la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants sera prolongée de quatre semaines de plus, faisant passer le nombre maximal de semaines offertes de 38 à 42. Le taux de prestations durant ces quatre semaines supplémentaires restera le même que maintenant, c'est-à-dire 500 \$ par semaine. Cela s'accompagne d'un amendement correspondant au Code canadien du travail, visant à renforcer la protection de l'emploi pendant une période de congé, qui s'appliquera aux employés assujettis aux lois fédérales au cours de la même période. Un autre amendement ajoute une nouvelle exigence d'admissibilité à la PCRE pour les personnes qui demandent plus de 42 semaines ou qui présentent leur première demande après le 18 juillet 2021, soit celle d'avoir rempli une déclaration de revenus pour l'année d'imposition 2019 ou 2020. Cette section propose aussi des modifications législatives donnant l'autorité réglementaire de prolonger davantage les trois prestations au besoin, après le 25 septembre.

Dans l'éventualité d'une prolongation en septembre, des dispositions sont aussi prévues pour permettre à ceux et celles qui ont épuisé le maximum de 50 semaines de prestations d'assurance-emploi d'être admissibles à la PCRE, par exemple en permettant que leur revenu d'assurance-emploi provenant

for the purposes of the CRB eligibility, and ensuring that they do not face a one-week income gap if their EI ends in the middle of a two-week CRB period. They would receive the same \$300 weekly benefit rate.

[*Translation*]

This concludes my overview of Division 35. I welcome your questions.

The Chair: Thank you, Ms. Demers. We're trying to see if we have been able to connect with Ms. Nandy, who was scheduled to speak on Division 36. As I understand it, she is not with us.

Ms. Demers: She is still having technical difficulties.

The Chair: Was she the only one who could answer our questions about Division 36?

Ms. Demers: Yes. She was the one who was supposed to introduce Division 36, make a statement and answer questions. Unfortunately, she is still trying to gain access to the meeting.

[*English*]

The Chair: We are having some challenges with connecting our witness who was responsible for speaking on Division 36. My suggestion — and I know a lot of senators have their hands raised already — is that we focus on Division 35 with questions for Ms. Demers right now, and we will try to find a solution regarding the connection of Ms. Nandy.

We will begin, as per usual, with our deputy chairs. I want to say, Senator Dasko, this is the second time that I forgot to introduce you. I don't know how; I apologize. That is the last time I forgot. My apologies for that.

Senator Bovey: Thank you, Ms. Demers. That was a very useful overview.

I have two questions. First, I notice that in the question and answer section of the document provided to us by the Department of Finance, in Part 4, Division 35, when explaining the difference between the number of weeks available between EI and CRCB benefit, it is noted that "the department will continue to monitor the situation to ensure people have access to adequate support."

de leurs prestations régulières ou d'une combinaison de prestations régulières et de prestations spéciales soit considéré comme un revenu aux fins de l'admissibilité à la PCRE. Cela permettra d'éviter qu'il y ait une semaine où ces personnes n'auront pas de revenu, si leurs prestations d'assurance-emploi prennent fin au milieu d'une période de deux semaines de la PCRE. Ces personnes recevront le même taux de prestations, de 300 \$ par semaine.

[*Français*]

Ceci conclut mon aperçu de la section 35. Je serai heureuse de répondre à vos questions.

La présidente : Merci, madame Demers. Nous essayons de vérifier si nous avons réussi à établir une connexion avec Mme Nandy, qui devait prendre la parole au sujet de la section 36. Selon ce que je comprends, elle n'est pas avec nous.

Mme Demers : Elle éprouve toujours des difficultés techniques.

La présidente : Est-ce qu'elle était la seule qui pouvait répondre à nos questions sur la section 36?

Mme Demers : Oui. C'est elle qui devait présenter la section 36, faire une introduction et répondre aux questions. Malheureusement, elle essaie toujours d'avoir accès à la réunion.

[*Traduction*]

La présidente : Le témoin qui devait présenter la section 36 a un peu de difficulté à se connecter. Voici ce que je propose — et je sais que beaucoup de sénateurs et de sénatrices ont déjà levé la main —, je propose que nous nous concentrions sur la section 35 et que nous posions des questions à Mme Demers tout de suite, et nous essaierons de trouver une solution au problème de connexion de Mme Nandy.

Comme d'habitude, nous commençons par nos vice-présidentes. Sénatrice Dasko, je voulais vous dire que c'est la deuxième fois que j'oublie de vous présenter. Je ne sais pas pourquoi, et je m'en excuse. C'est la dernière fois que ça arrive. Je vous présente toutes mes excuses.

La sénatrice Bovey : Merci, madame Demers. Vous nous avez donné un aperçu très utile.

J'ai deux questions. Premièrement, j'ai remarqué que, dans la section « Questions et réponses » du document que nous a remis le ministre des Finances au sujet de la section 35 de la partie 4, lorsqu'on explique la différence entre le nombre de semaines offertes pour les prestations d'assurance-emploi et pour la PCREPA, il est indiqué que le ministère va continuer de surveiller la situation pour s'assurer que les gens ont accès à un soutien adéquat.

How will this monitoring take place and what are the factors on which you'll base what "adequate support" for Canadians really entails?

Ms. Demers: Thank you, senator. The extensions that are being proposed for June are indeed proposed to continue to provide supports for workers having challenges returning to the labour market in the context of the current economic situation. As the economy recovers, this proposal is to provide additional support until September. It is allowing those who would have exhausted their maximum full weeks of benefits by June 19 to continue to receive that kind of support. That's really what the proposal is about.

Your question may also be referring to the possibility of further extensions post-September until November 20, as was announced in the budget and as I was presenting in terms of the proposed amendments to the legislation. The monitoring of the situation includes the state of the economy, the labour market, unemployment rate, labour force participation rate — a number of indicators. It's really looking at a range of factors and closely continuing to monitor — because this is something we do on an ongoing basis — the situation over the summer in the context, of course, of the rollout of the vaccines and seeing the extent to which workers continue to be able to return to work.

Senator Bovey: As a follow-up, I'd like to ask about the supports being provided to workers with pre-existing conditions that might make them more susceptible to COVID-19 and its variants. As the economy opens up, will these pre-existing conditions be taken into consideration under what constitutes reasonable job offers?

Ms. Demers: The Canada Recovery Sickness Benefit continues to be available until September 25 for those who are unable to work or have a reduction in their work hours as a result of illness due to COVID. That will continue.

Senator Bovey: So the pre-existing conditions continue. Thank you very much. I appreciate this.

Senator Frum: Ms. Demers, the original Canada Recovery Benefits Act was a discrete piece of legislation that was passed in October 2020. I recognize you're a civil servant and not a politician, but I want to ask you: Do you know the reason why amendments to the Canada Recovery Benefit appear in the budget document as opposed to amendments to the original bill? When you put amendments into an omnibus bill, of course, they get much less scrutiny. Do you have comments as to why they

Comment va-t-on surveiller la situation et quels facteurs va-t-on prendre en considération pour décider concrètement de ce qu'est un « soutien adéquat » pour les Canadiens et les Canadiennes?

Mme Demers : Merci, madame la sénatrice. Le but des prolongations proposées pour juin est effectivement de continuer de fournir du soutien aux travailleurs qui ont de la difficulté à retourner sur le marché du travail, compte tenu du contexte économique actuel. Pendant que l'économie se redresse, il est proposé de fournir du soutien supplémentaire jusqu'en septembre. Cela permettra aux gens qui auraient épuisé leur nombre maximal de semaines de prestations d'ici le 19 juin de continuer de recevoir ce genre de soutien. Essentiellement, c'est le but de ce qui est proposé.

Je crois que vous avez aussi évoqué dans votre question la possibilité de prolonger davantage les prestations après septembre, soit jusqu'au 20 novembre, comme cela a été annoncé dans le budget et comme je le disais dans mon exposé relativement aux amendements législatifs proposés. Nous surveillerons la situation en tenant compte de la situation économique, du marché du travail, du taux de chômage, du taux d'activité... d'un certain nombre d'indicateurs. En gros, nous allons examiner un ensemble de facteurs et nous continuerons — parce que c'est quelque chose que nous faisons de façon continue — de surveiller la situation de très près au cours de l'été, évidemment dans le contexte de la campagne de vaccination et en tenant compte de la mesure dans laquelle les travailleurs continuent de pouvoir retourner au travail.

La sénatrice Bovey : Dans le même ordre d'idées, j'aimerais vous poser une question sur le soutien offert aux travailleurs qui ont un problème de santé préexistant susceptible de les rendre plus vulnérables à la COVID-19 et à ses variants. À mesure que nous rouvrons l'économie, allons-nous prendre en considération ces problèmes de santé préexistants pour déterminer ce qui constituerait une offre d'emploi raisonnable?

Mme Demers : La Prestation canadienne de maladie pour la relance économique sera offerte jusqu'au 25 septembre à ceux et celles qui ne peuvent pas reprendre le travail ou qui ont dû réduire leur horaire de travail en raison d'une maladie liée à la COVID. Cela va continuer.

La sénatrice Bovey : Donc, les problèmes de santé préexistants continuent. Merci beaucoup. Je suis heureuse de l'entendre.

La sénatrice Frum : Madame Demers, la version originale de la Loi sur les prestations canadiennes de relance économique était un projet de loi distinct, qui a été adopté en octobre 2020. Je sais que vous êtes une fonctionnaire et pas une politicienne, mais je voulais vous demander si vous saviez pourquoi on propose des modifications à la Prestation canadienne de la relance économique dans le document budgétaire alors qu'on pourrait modifier le projet de loi original? Les amendements qui sont

were attached here and why we did not amend the original legislation?

Ms. Demers: The decision with respect to the approach, in terms of going forward with the bill, is beyond my control. However, I can say that the extensions that are proposed in June are to ensure that there are no gaps in payment for those who may need additional support. The proposal for the Canada Recovery Benefit, or CRB, extensions are indeed time sensitive from a policy perspective, which is what I can respond to.

Senator Frum: That's fair enough. I understand that. You're also the only witness I have to ask the question to, but thank you very much.

Senator R. Black: My background is rural, so my question is to our witness. Can you advise whether there are any issues for self-employed persons or small family-run businesses with regard to qualifying for access to unemployment measures and recovery benefits? As I noted, I'm particularly interested in hearing about access to the CRB by self-employed Canadians who reside in rural, remote and northern communities where opportunities are often scarce and there are many family farms who employ temporary foreign workers. Can you speak to that at all, please?

Ms. Demers: The Canada Recovery Benefit is available for workers and self-employed workers who suffer a 50% reduction in their work hours compared to their previous weekly benefits. It is indeed addressing the needs of both employed and self-employed workers who are impacted by COVID and not eligible for EI benefits. It provides a broad range of supports, like access to temporary EI measures, which we'll talk about a little bit later, for those who are not eligible for the Canada Recovery Benefit across Canada in all regions.

Senator R. Black: Is there any difference in access between rural and urban communities? Have you noted any people saying there are concerns regarding access for rural, remote and northern communities?

Ms. Demers: The access should be the same. The rules are the same across Canada. In terms of service delivery and operations, this is not something I'm able to talk about specifically if you had specific cases in mind. In terms of the policy and how it is applied, it is available the same way for all Canadians, be they urban, rural or remote.

proposés dans un projet de loi omnibus sont examinés, bien sûr, avec beaucoup moins de rigueur. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ces modifications sont proposées ici et pourquoi nous n'avons pas modifié la loi originale?

Mme Demers : L'approche qui a été retenue, par rapport à la présentation de ce projet de loi, n'est pas du tout de mon ressort. Malgré tout, je peux dire que les prolongations proposées en juin ont pour but de faire en sorte qu'il n'y aura aucun écart entre les paiements pour ceux qui auront peut-être besoin de plus de soutien. La proposition concernant la prolongation de la Prestation canadienne de la relance économique, ou PCRE, a un caractère d'urgence, d'un point de vue politique; c'est ce que je répondrais.

La sénatrice Frum : D'accord. Je comprends. Vous êtes aussi le seul témoin à qui je peux poser des questions, mais merci beaucoup.

Le sénateur R. Black : Je viens d'une région rurale, et ma question à notre témoin porte justement là-dessus. Pouvez-vous nous dire si les travailleurs autonomes et les petites entreprises familiales ont eu des difficultés, peu importe lesquelles, à accéder aux mesures liées au chômage et aux prestations de la relance? Comme je le dis, je m'intéresse particulièrement à l'accès à la PCRE des travailleurs autonomes canadiens qui vivent dans les collectivités rurales, éloignées et du Nord, où les occasions d'emploi sont souvent rares et où il y a beaucoup d'exploitations agricoles familiales qui embauchent des travailleurs étrangers temporaires. Pouvez-vous formuler des commentaires là-dessus, s'il vous plaît?

Mme Demers : La Prestation canadienne de la relance économique est offerte à tous les travailleurs et travailleurs autonomes qui ont perdu plus de 50 % de leurs heures de travail en comparaison avec ce qu'ils faisaient auparavant par semaine. Elle répond effectivement aux besoins des employés et des travailleurs autonomes qui sont touchés par la COVID et qui ne sont pas admissibles aux prestations d'assurance-emploi. Elle offre un large éventail de mesures de soutien, comme l'accès aux mesures d'assurance-emploi temporaires — ce dont nous allons parler un peu plus tard —, à ceux et celles qui ne sont pas admissibles à la Prestation canadienne de la relance économique, et ce, dans toutes les régions du Canada.

Le sénateur R. Black : Y a-t-il des différences au niveau de l'accès entre les collectivités rurales et urbaines? Savez-vous s'il y a des gens qui ont dit qu'ils étaient préoccupés par l'accès dans les collectivités rurales, éloignées et du Nord?

Mme Demers : L'accès devrait être le même partout. Les règles sont les mêmes d'un bout à l'autre du Canada. Quant à la prestation de services et aux activités qui y sont liées, je ne pourrais pas vous en parler précisément, en particulier si vous pensiez à des cas précis. Pour ce qui est de la politique et de son application, l'offre est la même pour tous les Canadiens et toutes

Senator R. Black: Thanks very much. Second, we've heard about issues related to fraudulent claims under the recovery benefits. They've come to light. Has there been any work done to prevent further fraudulent claims going forward to ensure Canadians who really need the support do have access to it?

Ms. Demers: I may need to turn to colleagues to answer that. I don't know if we have the right colleagues with us today to be able to talk about integrity measures. Could we take note of your questions?

Senator R. Black: That would be fine. Thank you.

I have one very short question. What's the reasoning behind the change from \$500 to \$300 at a certain point? Why the difference? Why the change?

Ms. Demers: What's really important to keep in mind is that, first of all, those benefits are available until September. The proposed extension allows those who have maximized the number of available weeks to continue. That's something to take into consideration. Twelve more weeks are available for additional income support. Of those, four continue at \$500 per week, and then the other eight continue with partial income replacement as the economy continues to recover and support workers continue to receive income replacement as they look for work.

Senator R. Black: Thank you very much for your answers.

Senator Moodie: Ms. Demers, thank you for being with us today. I wanted to ask you what unique impacts the changes proposed in Division 35 in Bill C-30 will have on different population groups. I'm thinking of Indigenous peoples, persons with disabilities and racialized Canadians.

Ms. Demers: Thank you for your question. I can say that for the Canada Recovery Benefit, the monitoring of the patterns of use between, for example, men and women workers, it's equivalent.

For the Canada Recovery Caregiving Benefit, we know that it benefits women significantly more than men. We can understand why. In terms of access for all the other benefits, it is equivalent. However, for the caregiving benefit, we see there are more women benefiting from it, and we're expecting those trends to continue.

les Canadiennes, qu'ils vivent en région urbaine, en région rurale ou en région éloignée.

Le sénateur R. Black : Merci beaucoup. Deuxièmement, nous avons entendu parler des problèmes liés aux demandes frauduleuses de prestations de relance. Nous savons maintenant qu'il y en a eu. A-t-on fait quoi que ce soit pour empêcher que d'autres demandes frauduleuses soient acceptées et pour s'assurer que ce sont les Canadiens et les Canadiennes qui ont vraiment besoin de soutien qui y ont accès?

Mme Demers : Je vais peut-être devoir m'informer auprès de mes collègues pour vous répondre. Je ne sais pas si les bonnes personnes sont avec nous aujourd'hui pour vous parler des mesures d'intégrité. Est-ce que nous pouvons prendre vos questions en note?

Le sénateur R. Black : Aucun problème. Merci.

J'ai une question très courte. Selon quel raisonnement passe-t-on de 500 à 300 \$ à un certain moment? Pourquoi un montant différent? Pourquoi un changement?

Mme Demers : Une chose très importante qu'il faut garder à l'esprit est que, tout d'abord, ces prestations sont offertes jusqu'en septembre. La prolongation proposée va permettre à ceux et celles qui ont épuisé toutes leurs semaines de continuer de recevoir du soutien. Il faut donc prendre cela en considération. On offre 12 semaines de plus de soutien au revenu supplémentaire, à raison de 500 \$ par semaine comme d'habitude pendant 4 semaines. Puis, nous allons offrir pour les huit autres semaines un remplacement partiel du revenu, à mesure que l'économie continue de se redresser et pour soutenir les travailleurs, qui vont continuer de recevoir un remplacement du revenu pendant qu'ils cherchent du travail.

Le sénateur R. Black : Merci beaucoup d'avoir répondu.

La sénatrice Moodie : Madame Demers, merci d'être avec nous aujourd'hui. Je voulais vous demander quel impact particulier les changements de la section 35 du projet de loi C-30 proposés auront sur divers groupes de population. Je pense aux Autochtones, aux personnes handicapées et aux Canadiens et Canadiennes racialisées.

Mme Demers : Merci de votre question. Je peux dire que nous avons recueilli des données sur l'utilisation de la Prestation canadienne de la relance économique, par exemple par les travailleurs et les travailleuses, et que c'est équivalent.

Pour ce qui est de la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants, nous savons qu'elle profite beaucoup plus aux femmes qu'aux hommes, et nous savons pourquoi. Pour toutes les autres prestations, c'est équivalent, mais, pour la prestation pour proches aidants, ce sont surtout les femmes qui l'utilisent, et nous nous attendons à ce que cette tendance se maintienne.

I would need to verify with our colleagues who collect the information for any additional breakdown by demographic group.

Senator Moodie: I'd like to dig a little bit more into the data, if you don't mind, Ms. Demers. I think I'm hearing you say that it's very likely you don't have disaggregated data already collected on individuals receiving the Canada Recovery Caregiving Benefit. What data will be collected, if these amendments are enacted, to determine if changes disproportionately affect specific populations? Do you have data? What changes are you expecting to put in place in terms of collecting data if you don't already do so?

Ms. Demers: I believe we collect a range of demographic data, such as gender, age and geographic distribution. I will need to get back to you with more information.

Senator Moodie: Specifically, around Indigenous peoples, persons with disabilities and other racialized Canadians. Thank you.

The Chair: Ms. Demers, we will follow up with you to try to get those specific data inquiries.

[Translation]

Senator Forest-Niesing: Ms. Demers, thank you so much for being with us and answering our questions, especially without the help of the people who were supposed to be there to support you.

As I read through the proposed measures to assist workers who are not eligible for employment insurance, and caregivers, it occurred to me that the whole thing has become very complex, despite the very promising, streamlined beginnings of the emergency benefits offered to Canadians in these difficult times, especially at the beginning of the pandemic. This complexity leads me to ask you two questions.

What is the cost of administering this program, including variations relating to the public service?

Also, to your knowledge, is the government working on a proposal to establish a guaranteed minimum income? This would be a more manageable option in the long term, to eliminate the uncertainties experienced by the most vulnerable Canadians in the country. Otherwise, they must wait for government decisions every time the emergency benefit limit is about to be crossed.

Je vais devoir m'informer auprès de mes collègues qui recueillent cette information, si vous voulez une ventilation plus détaillée par groupe démographique.

La sénatrice Moodie : J'aimerais vous demander plus d'information à propos des données, si cela ne vous dérange pas, madame Demers. Si je comprends bien ce que vous dites, vous n'avez très probablement pas déjà recueilli de données ventilées sur les personnes qui reçoivent la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants. Quelles données va-t-on recueillir, si ces amendements sont adoptés, pour déterminer si les changements ont un impact disproportionnel sur certaines populations spécifiques? Est-ce que vous avez des données? Dans la négative, quels changements envisagez-vous d'apporter par rapport à la collecte de données?

Mme Demers : Je crois que nous recueillons tout un éventail de données démographiques, par exemple sur le sexe, l'âge et la distribution géographique. Je vais devoir vérifier pour vous donner plus d'information.

La sénatrice Moodie : Je m'intéresse surtout aux Autochtones, aux personnes handicapées et aux Canadiens et Canadiennes racialisés. Merci.

La présidente : Madame Demers, nous allons communiquer avec vous pour obtenir ces données spécifiques.

[Français]

La sénatrice Forest-Niesing : Madame Demers, merci beaucoup d'être avec nous et de répondre à nos questions, particulièrement sans l'aide des gens qui devaient être là pour vous appuyer.

En lisant les mesures proposées pour venir en aide aux travailleurs n'ayant pas droit à l'assurance-emploi et aux aidants naturels, je me suis fait la réflexion que le tout est devenu d'une grande complexité, et ce, malgré des débuts très prometteurs quant à la simplicité des prestations d'urgence offertes aux Canadiens en ces temps difficiles, particulièrement au début de la pandémie. Cette complexité m'amène à vous poser deux questions.

Quel est le coût de l'administration de ce programme, y compris les variations ayant trait à la fonction publique?

De plus, à votre connaissance, est-ce que le gouvernement travaille à l'élaboration d'une proposition visant à établir un salaire minimum garanti? Cela représenterait une option plus facile à gérer à long terme, afin d'éliminer les incertitudes vécues par les Canadiens les plus vulnérables du pays. Sinon, ces derniers doivent attendre des décisions gouvernementales chaque fois que la limite des prestations d'urgence est sur le point d'être franchie.

If the answer is no, what do you think is preventing the government from taking such a step, particularly in light of the many requests that are coming from all sides, such as the Standing Senate Committee on National Finance?

Ms. Demers: Thank you for your question. I will begin by answering your question about costs. The estimated costs for the additional weeks of benefits are \$2.5 billion and are spread over a two-year period.

With respect to looking at longer-term needs, involving labour market conditions for workers and income supports, that is done by the department and by the branch in collaboration with the provinces and territories, given the separation of responsibilities.

This is a long-term effort that will expand. It will accelerate in the context of what was announced in the budget, with the consultations on employment insurance. So, I'm not talking specifically about a guaranteed minimum income, because that's a much broader issue, but rather the issue of income support for workers in different circumstances.

How can we ensure that our worker assistance programs are well connected to the realities of the labour market and those workers? It was announced that there will be consultations to find ways to improve our programs.

Senator Forest-Niesing: In terms of improvements, are you concerned about the complexity of the process and the need to make it less complex?

Ms. Demers: This is one of the issues that we need to look at. We're going to make improvements in every way, not only in terms of how the program is defined, but also in ways to make it easier to access, to provide clarity, and to make sure that the information gets to the populations that are covered by these programs and benefits.

Senator Forest-Niesing: Thank you, Ms. Demers.

[*English*]

Senator Omidvar: Before I ask my question, I want to note that we've only been in these hearings for two days, but already the soft underbelly of the data question is clearly being exposed. I'm thinking we are leaning towards an observation here.

My question to Ms. Moran is around the accessibility of the CERB, which has become the mainstay of economic resiliency in our country. The ombudsman for Canadian taxpayers, François Boileau, has said that some CERB benefits are waiting more than

Si la réponse est non, selon vous, qu'est-ce qui empêche le gouvernement d'entreprendre une telle démarche, particulièrement à la lueur des nombreuses requêtes qui viennent de toutes parts, comme celle du Comité sénatorial permanent des finances nationales?

Mme Demers : Je vous remercie de votre question. Je vais commencer par répondre à votre question sur les coûts. Les coûts estimés pour les semaines supplémentaires de prestations sont de 2,5 milliards de dollars et sont échelonnés sur une période de deux ans.

En ce qui concerne l'examen des besoins à plus long terme, donc la situation du marché du travail pour les travailleurs et les mesures de soutien au revenu, cela s'effectue par le ministère et par la direction générale en collaboration avec les provinces et les territoires, compte tenu de la séparation des responsabilités.

C'est un travail de longue haleine qui prendra de l'ampleur. Il va s'accélérer dans le contexte de ce qui a été annoncé dans le budget, avec les consultations sur l'assurance-emploi. Donc, je ne parle pas spécifiquement d'un salaire minimum garanti, parce que c'est une question qui va bien au-delà, mais plutôt de la question du soutien au revenu des travailleurs qui vivent différentes circonstances.

Comment peut-on s'assurer que nos programmes d'aide aux travailleurs soient bien liés aux réalités du marché du travail et de ces travailleurs? On a annoncé qu'il y aura des consultations pour trouver des méthodes pour améliorer nos programmes.

La sénatrice Forest-Niesing : Pour ce qui est des améliorations apportées, est-ce que vous vous souciez de la complexité du processus et du besoin de le rendre moins complexe?

Mme Demers : Cela fait partie des enjeux que l'on doit examiner. Nous allons apporter des améliorations en tout point, c'est-à-dire non seulement en ce qui a trait à la manière dont le programme est défini, mais aussi aux façons d'en faciliter l'accès, d'apporter des précisions et d'assurer que l'information se rende aux populations qui sont visées par ces programmes et ces prestations.

La sénatrice Forest-Niesing : Merci, madame Demers.

[*Traduction*]

La sénatrice Omidvar : Avant de poser ma question, j'aimerais dire que les séances n'ont commencé que depuis deux jours, mais déjà, il est clair que la question des données est un point faible. Je crois que c'est une observation que nous allons faire.

Ma question s'adresse à Mme Moran, et c'est à propos de l'accès à la PCU, qui est devenu un pilier de la résilience économique de notre pays. Selon l'ombudsman des contribuables canadiens, M. François Boileau, il arrive que des personnes

a month for CRA to confirm their eligibility. Even as you are expanding the program and its time limit, I would like to know what you are doing to ensure Canadians receive payments in a timely manner.

Ms. Demers: Thank you for your question. I don't know if we have colleagues from Service Canada — we do not have representatives from the Canada Revenue Agency delivering the Canada Recovery Benefit. We may have other colleagues on the line who are able to address questions related to service delivery.

Senator Omidvar: Or perhaps you could get back to us with your response in writing for the committee.

Ms. Demers: Absolutely.

Senator Omidvar: May I go on to my next question?

The Chair: Absolutely.

Senator Omidvar: This is about the Canada Recovery Caregiving Benefit. The *Financial Post* reported just last month that less than half of the money has actually been taken up by Canadians. I cannot understand why, especially given school closures. Now we are going to extend this benefit, which I think is a good idea. Why do you think the program uptake has been lower than expected?

Ms. Demers: We are tracking the uptake. I have to say that the estimates of uptake at the beginning really were estimates. The work was being done very early in the fall not knowing exactly how the pandemic would evolve and the actual needs. It was really based on an upper-level or upper-bound assessment. We had to do an assessment of how the situation could evolve. We are seeing that there has been a continuous use and uptake of the Canada Recovery Caregiving Benefit. If you are interested in having a better explanation of how we have seen this evolve over recent months, and what this is showing in terms of patterns of use, we can certainly follow up on that.

Senator Omidvar: I would appreciate that. Thank you.

Senator Dasko: Thank you to our witness today for being here. I just have a question of clarification with regard to the CRCB. I understand that it is directed towards people who are not covered by EI. I wonder if you could just clarify something for me. Does it fill in the gaps that are not covered by the compassionate care leave under EI? I believe that compassionate

attendent pendant plus d'un mois leurs prestations de la PCU, le temps que l'ARC confirme qu'elles sont admissibles. Vous prolongez le programme et vous l'élargissez, mais j'aimerais savoir ce que vous faites pour vous assurer que les Canadiens et les Canadiennes reçoivent leurs prestations en temps opportun.

Mme Demers : Merci de la question. Je ne sais pas si certains de mes collègues de Service Canada sont avec nous; il n'y a pas de représentant de l'Agence du revenu du Canada, responsable de la Prestation canadienne de la relance économique. Peut-être qu'il y a en ligne d'autres de mes collègues qui pourraient répondre aux questions sur la prestation de services.

La sénatrice Omidvar : Ou peut-être que vous pourriez envoyer plus tard votre réponse par écrit au comité.

Mme Demers : Absolument.

La sénatrice Omidvar : Puis-je vous poser ma prochaine question?

La présidente : Absolument.

La sénatrice Omidvar : Ma prochaine question concerne la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants. Pas plus tard que le mois dernier, le *Financial Post* a rapporté que moins de la moitié des fonds avait été utilisée par les Canadiens, et je ne comprends pas pourquoi, en particulier compte tenu de la fermeture des écoles. Maintenant, nous allons prolonger cette prestation, et je crois que c'est une bonne idée, mais pourriez-vous me dire pourquoi, selon vous, la participation au programme n'a pas été aussi forte que prévu?

Mme Demers : Nous surveillons le taux de participation. Je dois dire que les estimations du taux de participation, au début, ce n'était que cela : des estimations. Le travail a été fait très tôt à l'automne, alors que nous ne savions pas exactement comment la pandémie allait évoluer et quels seraient vraiment les besoins. C'était réellement une évaluation du maximum ou de la limite supérieure. Nous devions évaluer comment la situation pouvait évoluer. Nous constatons que les gens continuent d'utiliser et de demander la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants. Si vous aimeriez avoir une meilleure explication sur ce que nous avons observé au cours des derniers mois, quant à l'évolution de la situation, et sur ce que cela révèle par rapport à l'utilisation, nous pouvons certainement vous envoyer une réponse plus tard.

La sénatrice Omidvar : Je vous en serais reconnaissante. Merci.

La sénatrice Dasko : Merci aux témoins d'être avec nous aujourd'hui. J'aimerais seulement poser une question pour obtenir des éclaircissements sur la PCREPA. Je comprends qu'elle vise les personnes qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi. Je me demande si vous pouviez clarifier quelque chose pour moi. La prestation comble-t-elle les écarts

care leave is still a component of the EI program. Could you tell me how this benefit that we are referring to now — that is being changed — interacts or intersects with the compassionate care leave in EI?

Ms. Demers: Thank you for your question. I can turn to my colleague Benoit Cadieux who can explain the difference between the two on the EI side versus the specific COVID measure because, of course, the caregiving benefit is very much directly related to needs resulting from not being able to work as a result of COVID.

Senator Dasko: Also if you just could clarify: Is compassionate care leave in EI also being used to deal with COVID, or is that strictly for non-COVID situations? Thank you. That's a supplementary; I'll throw that in.

Ms. Demers: Thank you. It is not, but I will let Benoit Cadieux provide a more complete answer.

Senator Dasko: Thank you.

Benoit Cadieux, Director, Skills and Employment Branch, Employment and Social Development Canada: Thank you, senator, for your question. The EI compassionate care benefits and the family caregiver benefits are there to provide support for when you have to care for someone who is critically ill or at risk of dying within a certain number of weeks. It is very targeted. It is not meant to provide care more generally for individuals who are sick, for example, with COVID-19, unless they are critically ill with COVID-19. Then it could apply.

The Canada Recovery Caregiving Benefit is a lot broader. It's meant to cover cases where, for example, you have a child whose school is closed, the child has to stay home and you have to provide care for that child. It's a lot broader. It's really to cover those situations that are not normally covered by the EI program where a worker has to stay home to take care of a child or a family member because the facilities that they normally attend are not available to them.

Senator Dasko: Thank you. Is anybody accessing the compassionate care leave program with respect to COVID? Is that also happening? People cannot access both programs, I understand.

qui ne sont pas couverts par les congés de soignant au titre de l'assurance-emploi? Je crois savoir que les congés de soignant sont toujours un volet du programme d'assurance-emploi. Pouvez-vous me dire s'il y a un chevauchement ou un recouplement entre la prestation dont nous parlons présentement — et qui sera modifiée — et les congés de soignant au titre de l'assurance-emploi?

Mme Demers : Merci de votre question. Je vais demander à mon collègue, M. Benoit Cadieux, d'expliquer la différence entre le volet de l'assurance-emploi et cette mesure précise liée à la COVID, parce que la prestation pour proches aidants a évidemment pour but très direct de répondre aux besoins des gens qui ne peuvent plus travailler en raison de la COVID.

La sénatrice Dasko : Il y a autre chose que je vous demanderais de préciser : les congés de soignant au titre de l'assurance-emploi sont-ils utilisés aussi en réaction à la COVID, ou est-ce strictement quelque chose qui s'applique à des situations en dehors de la COVID? Merci. C'est une question complémentaire que je voulais poser.

Mme Demers : Merci. La réponse est non, mais je vais laisser M. Cadieux vous donner une réponse plus complète.

La sénatrice Dasko : Merci.

Benoit Cadieux, directeur, Direction générale des compétences et de l'emploi, Emploi et Développement social Canada : Merci de la question, madame la sénatrice. Les prestations de compassion et les prestations pour proches aidants de l'assurance-emploi ont pour but de fournir du soutien aux personnes qui doivent prendre soin de quelqu'un qui est gravement malade ou qui risque de mourir dans un certain nombre de semaines. Ce sont des prestations très ciblées. Elles ne sont pas censées être offertes pour fournir des soins aux gens malades, par exemple aux gens qui sont atteints de la COVID, à moins qu'ils n'en soient gravement malades. Dans ce cas, les prestations pourraient être offertes.

La Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants est beaucoup plus vaste. Elle s'applique aux cas où, par exemple, l'école de votre enfant est fermée, ce qui veut dire qu'il doit rester à la maison et que vous devez en prendre soin. C'est une prestation beaucoup plus large. Elle est essentiellement utilisée pour couvrir les situations qui ne sont habituellement pas visées par le programme d'assurance-emploi, lorsqu'un travailleur doit rester à la maison pour prendre soin d'un enfant ou d'un membre de la famille parce que les établissements qu'ils fréquentent ne sont pas accessibles.

La sénatrice Dasko : Merci. Y a-t-il des gens qui utilisent le programme de congé de compassion en lien avec la COVID? Est-ce que cela arrive aussi? D'après ce que je sais, les gens ne peuvent pas accéder aux deux programmes.

Mr. Cadieux: Correct. You cannot receive the Canada Recovery Caregiving Benefit at the same time as you are receiving EI benefits.

We don't have any information on the reason for the illness, why somebody may be accessing the compassionate care or family caregiving benefits under EI. That is not information that we collect.

Senator Dasko: Thank you. You have answered my question.

The Chair: Colleagues, we have succeeded in having Ms. Mona Nandy join us. I will keep the order of questions that I see on my screen, but I want to make sure that we hear her in case we have some other challenges. Let's take a moment to have the opening remarks on Division 36 from Ms. Nandy.

Mona Nandy, Executive Director, Skills and Employment Branch, Employment and Social Development Canada: Good morning, and sincere apologies for the challenges of joining today and for my lateness. It was a technological nightmare.

Thank you for having me here to speak to you.

My objective today is to present to you Division 36 of the budget implementation act, which proposes amendments to the Employment Insurance Act to implement an extensive series of amendments to implement Budget 2021 announcements.

What I would propose, given the extent of these amendments, is to speak to you about them in four categories. The first category would be those amendments that would maintain more flexible access to Employment Insurance benefits for a period of one year while the job market continues to recover from the impacts of the COVID-19 pandemic.

The second set of amendments would extend EI temporary measures that are otherwise expiring in September 2021 related to seasonal claimants and fishers.

Third would be to continue training supports and integrity actions related to the EI emergency response benefit.

The last set of amendments proposed to the EI Act would make permanent changes to enhance the EI sickness benefits.

Senator Petitclerc, would you like me to continue to speak to those amendments or is that sufficient for the overview?

M. Cadieux : C'est exact. Vous ne pouvez pas recevoir la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants et des prestations d'assurance-emploi en même temps.

Nous n'avons pas d'information sur la cause de la maladie ou la raison pour laquelle une personne a accès aux prestations de compassion ou aux prestations pour proches aidants de l'assurance-emploi. Nous ne recueillons pas de données là-dessus.

La sénatrice Dasko : Merci. Vous avez répondu à ma question.

La présidente : Chers collègues, Mme Mona Nandy a réussi à se connecter. Je vais conserver l'ordre des questions que je vois à l'écran, mais je veux que nous puissions d'abord l'écouter, au cas où il y aurait d'autres problèmes. Nous allons prendre un moment, et Mme Nandy va présenter sa déclaration préliminaire sur la section 36.

Mona Nandy, directrice générale, Direction générale des compétences et de l'emploi, Emploi et Développement social Canada : Bonjour. Je suis sincèrement désolée de mon retard, j'ai eu de la difficulté à me connecter à la séance aujourd'hui. C'était un cauchemar technologique.

Merci de m'avoir invitée à vous parler aujourd'hui.

Mon but aujourd'hui est de vous présenter la section 36 de la loi d'exécution du budget, laquelle comprend des amendements à la Loi sur l'assurance-emploi visant à mettre en œuvre une longue série d'amendements pour donner suite aux annonces du budget de 2021.

Compte tenu du grand nombre d'amendements, je propose de vous en parler selon quatre catégories. La première catégorie serait les amendements visant à conserver un accès flexible aux prestations d'assurance-emploi pour une période d'un an, alors que le marché du travail continue de se redresser après les retombées de la pandémie de COVID-19.

La deuxième catégorie d'amendements vise à prolonger les mesures temporaires de l'assurance-emploi qui expireraient autrement en septembre 2021 pour les prestataires saisonniers et les pêcheurs.

La troisième viserait à maintenir les mesures de soutien à la formation et les mesures d'intégrité liées à la prestation d'assurance-emploi d'urgence.

La dernière catégorie d'amendements proposés de la Loi sur l'assurance-emploi rendrait permanents les changements visant à améliorer les prestations de maladie de l'assurance-emploi.

Sénatrice Petitclerc, aimerez-vous que je continue de parler de ces amendements ou est-ce que cet aperçu va suffire?

The Chair: I believe that we should go to questions because we have limited time, and with the video conferencing, sometimes we need to stop. I know my colleagues have questions for you and also other questions about Division 35. My suggestion, unless I see my colleagues opposing, is to continue with questions. I believe this will be the best use of our time.

Senator Manning: Thank you to our witnesses this morning. It's perfect timing because my question has to do with EI in regard to seasonal workers and fishers. I think it's the second part of the witness's earlier comments.

Last year, my understanding was that if people in seasonal industries did not have enough hours to qualify for EI, such as 150 hours or whatever the case may be, they were given 300 hours so that they could qualify. My understanding is there is information out now that extends that to September of this year if a person files their claim by September. I'm not sure if that's September 1 or the end of September. I'm just trying to get clarification on that 300 hours.

Many people have contacted me in the past month or so concerned about the summer's activities in relation to tourism, fisheries and so on. They are concerned they are going to have a season this year similar to what they had in the summer of 2020.

I'm not sure if I'm asking the question correctly, but maybe we can start the conversation and find some answers.

Ms. Nandy: Thank you, senator, for that excellent question. You are right. There was a one-time hours credit of 300 hours that was introduced in September 2020 and will expire on September 25, 2021. It is for all those who seek to access regular benefits, including seasonal workers. That being said, what is proposed through these amendments to the EI Act are a series of changes that would actually provide enhanced access to regular and special benefits for workers, including seasonal workers and EI fishers.

Perhaps I could speak to those in more detail to help answer your question. Those measures would be to reduce the required number of hours of insurable employment to qualify for EI regular benefits from what was, in the pre-COVID time, a variable threshold of anywhere between 420 hours to 700 hours based on the regional unemployment rate to what could be, subject to Royal Assent, a new national entrance requirement of a minimum of 420 hours of insurable employment. In addition,

La présidente : Je crois que nous devrions passer aux questions, compte tenu du peu de temps que nous avons et du fait que nous devons parfois nous arrêter à cause de la vidéoconférence. Je sais que mes collègues ont des questions à vous poser et aussi d'autres questions sur la section 35. Je suggérerais donc de poursuivre les questions, à moins que mes collègues ne soient pas d'accord. Je crois que ce serait la meilleure façon d'utiliser notre temps.

Le sénateur Manning : Merci à nos témoins de ce matin. Cela tombe à point, parce que ma question portait justement sur l'accès à l'assurance-emploi pour les travailleurs saisonniers et les pêcheurs. Je crois que c'est la deuxième catégorie dont notre témoin a parlé plus tôt, dans ses commentaires.

L'année dernière, je crois savoir que, quand une personne travaillant dans une industrie saisonnière n'avait pas accumulé assez d'heures pour être admissible à l'assurance-emploi — comme 150 heures ou peu importe le nombre —, on lui reconnaissait 300 heures pour qu'elle soit admissible. D'après ce que je comprends, selon l'information qui circule, cela est prolongé jusqu'en septembre de cette année, pour les gens qui présenteront une demande d'ici septembre. Je ne sais pas si cela veut dire le 1^{er} septembre ou la fin du mois de septembre. J'aimerais avoir plus de précisions sur ces 300 heures.

Beaucoup de gens ont communiqué avec moi au cours du dernier mois, parce qu'ils s'inquiétaient à propos des activités de cet été dans le domaine du tourisme, des pêches, et cetera. Ils sont préoccupés par la possibilité que la saison de cette année ressemble à la saison 2020.

Je ne sais pas si j'ai bien posé ma question, mais peut-être que nous pourrions commencer la discussion et ainsi trouver quelques réponses.

Mme Nandy : Merci, monsieur le sénateur. C'est une excellente question. Vous avez raison. Nous avons introduit un crédit ponctuel de 300 heures, en septembre 2020, et son expiration est prévue le 25 septembre 2021. Ces crédits s'appliquent à tous ceux qui veulent accéder aux prestations régulières, y compris les travailleurs saisonniers. Cela étant dit, ce qui est proposé, dans les amendements à la Loi sur l'assurance-emploi, c'est un ensemble de changements qui amélioreraient réellement l'accès aux prestations régulières et spéciales pour les travailleurs, y compris les travailleurs saisonniers; cela améliorerait aussi l'accès à l'assurance-emploi pour les pêcheurs.

Peut-être que je pourrais fournir plus de détails pour aider à répondre à votre question. Ces mesures réduiraient le nombre d'heures d'emploi assurable requis pour être admissible aux prestations régulières de l'assurance-emploi, passant de ce qui était, avant la COVID, un seul variable de 420 à 700 heures, selon le taux de chômage régional, à ce qui devrait être, après la sanction royale, une nouvelle exigence d'admissibilité à l'échelle nationale d'un minimum de 420 heures d'emploi assurable. Les

all regular EI benefit claimants would receive a 14-week minimum entitlement that would also apply to seasonal workers who are eligible and EI fishers.

Currently, another one of the temporary measures introduced in September 2020 was a uniform unemployment rate of 13.1% across the country. That minimum unemployment rate will end in its application as of September 11, but what we are proposing through these amendments is to continue it for a two-week period so that EI claimants, for that two-week period until September 26 when this new national entrance requirement of 420 hours comes into effect, are not subject to variability again, going from the 420 to 700 hours. So there is a smooth transition to these new temporary changes.

I would add that for this 420 hours national entrance requirement is applicable not only to support more flexible access to EI regular benefits but also to EI special benefits. So as part of these changes we are eliminating the distinction temporarily in the act — or proposing to do so — between major and minor attachment claimants. So that special benefits can be paid to EI eligible claimants who have accumulated at least 420 hours of insurable employment. Currently there is terminology in the act — this major-minor attachment claimants — that creates a distinction between those who have plus or minus 600 hours. That will no longer be necessary once you transition to a flat 420 hours entrance requirement.

As I said, these changes will benefit seasonal workers as well as EI fishers because we are making corresponding reductions to the earnings requirements for the self-employed who have opted in to access the EI special benefits, and then equivalent reductions to the earnings thresholds for EI fishers via the amendments to the EI regulations that are part of the BIA.

Senator Manning: On the 300 hours credit, that's a one-time use. Is that available for seasonal workers this summer, if they have not availed themselves of it already, and what would be the deadline?

Ms. Nandy: The credit will expire. It's a one-time credit, as you said, but all temporary measures that were introduced in September 2020 will expire on September 25, 2021.

Senator Manning: Okay.

personnes qui reçoivent des prestations régulières de l'assurance-emploi auraient aussi droit à 14 semaines de prestations au minimum, et cela s'appliquerait aussi aux travailleurs saisonniers qui sont admissibles et aux pêcheurs admissibles à l'assurance-emploi.

Actuellement, une autre mesure temporaire introduite en septembre 2020 a été l'uniformisation du taux de chômage de 13,1 % à l'échelle du pays. Le taux de chômage minimum cessera d'être appliqué à compter du 11 septembre, mais nous proposons, dans ces amendements, de le prolonger de deux semaines afin que les prestataires de l'assurance-emploi ne soient pas à nouveau exposés à cette variabilité — de 420 à 700 heures — pendant la période de deux semaines jusqu'au 26 septembre, quand la nouvelle exigence nationale d'admissibilité de 420 heures va entrer en vigueur. Ainsi, la transition vers ces nouveaux changements temporaires sera fluide.

J'ajouterais aussi que cette exigence nationale d'admissibilité de 420 heures s'applique non seulement aux prestations régulières de l'assurance-emploi, mais aussi aux prestations spéciales de l'assurance-emploi, pour fournir un accès plus souple. Donc, avec ces changements, nous éliminons — ou nous proposons d'éliminer — la distinction temporairement, dans la loi, entre les prestataires de la première et de la deuxième catégories. Donc, les prestataires admissibles à l'assurance-emploi qui ont accumulé au moins 420 heures d'emploi assurable auront accès aux prestations spéciales. Présentement, la façon dont la loi est formulée crée une distinction entre les prestataires de la deuxième et de la première catégories, c'est-à-dire entre ceux qui ont accumulé plus ou moins de 600 heures. Cela ne sera plus nécessaire une fois que nous aurons mis en œuvre un critère d'admissibilité uniforme de 420 heures.

Comme je l'ai dit, ces changements profiteront aux travailleurs saisonniers et aux pêcheurs qui touchent l'assurance-emploi, parce que nous apportons des réductions correspondantes aux exigences en matière de revenu pour les travailleurs autonomes qui ont choisi d'accéder aux prestations spéciales d'assurance-emploi, puis des réductions équivalentes aux seuils de revenu pour les pêcheurs qui touchent l'assurance-emploi au moyen des modifications proposées au Règlement sur l'assurance-emploi qui s'inscrivent dans la LFI.

Le sénateur Manning : Par rapport au crédit de 300 heures, c'est une utilisation unique. Est-ce offert aux travailleurs saisonniers cet été, s'ils ne s'en ont pas déjà prévalu, et quelle serait la date limite?

Mme Nandy : Le crédit va expirer. C'est un crédit ponctuel, comme vous l'avez dit, mais toutes les mesures temporaires qui ont été introduites en septembre 2020 viendront à échéance le 25 septembre 2021.

Le sénateur Manning : D'accord.

[*Translation*]

Senator Mégie: Mr. Cadieux, I seem to have misunderstood your response to Senator Dasko in relation to the Canada Caregiver Economic Recovery Benefit. Can you explain the difference between the Canada Caregiver Economic Recovery Benefit related to COVID-19, and the caregiver benefits under what was called “compassionate care leave” in the past? Does this affect that portion of “compassionate care leave” for those who are caring for relatives with a chronic illness, physical or mental disability or other chronic condition? Can you explain the distinction, please?

Mr. Cadieux: Yes, certainly. Thank you for your question, Senator. As I mentioned to Senator Dasko, the distinction is that the caregiver benefit under the EI program is for those who are caring for someone who is seriously ill or at risk of dying in the coming weeks. So it's intended to allow families to be present and to care for someone who is seriously ill, and it has a very specific purpose.

With respect to the Canada Caregiver Economic Recovery Benefit, it is much broader. This benefit allows parents and families to stay home and not work if they need to care for a child or other family member who, because of the COVID-19 pandemic, must stay home when that person would normally be at school or away from home.

Senator Mégie: Thank you. Madam Chair, may I ask Ms. Nandy a question, please?

The Chair: Very quickly, please.

Senator Mégie: Ms. Nandy, has your team ever estimated the costs of all these changes to EI for small businesses?

Ms. Nandy: Thank you for the question, Senator Mégie. I will have to contact my team to do some checking. I know we have done a cost estimate, but I don't know how much it is, especially for small businesses, as you mentioned.

Senator Mégie: Can you send this in writing if your team is not complete at this time?

The Chair: Absolutely, Senator Mégie. We'll make sure we follow up and get that answer for all the senators.

[*Français*]

La sénatrice Mégie : Monsieur Cadieux, j'ai l'impression d'avoir mal compris votre réponse à la sénatrice Dasko par rapport à la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants. Pouvez-vous faire la distinction entre la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants liée à la COVID-19 ou autre et les prestations pour les proches aidants en ce qui concerne ce qu'on appelait le « congé de compassion » par le passé? Est-ce que cela affecte cette portion du « congé de compassion » pour les proches qui s'occupent de parents souffrant d'une maladie chronique, d'un handicap physique ou mental ou d'un autre problème chronique? Pouvez-vous faire la distinction, s'il vous plaît?

M. Cadieux : Oui, absolument. Merci pour votre question, madame la sénatrice. Comme je l'ai mentionné à la sénatrice Dasko, la distinction est que la prestation pour proches aidants offerte conformément au programme de l'assurance-emploi vise ceux qui doivent prendre soin d'une personne qui est gravement malade ou qui risque de mourir dans les prochaines semaines. Elle vise donc à permettre aux familles d'être présentes et de prendre soin d'une personne gravement malade, et son objectif est très précis.

En ce qui concerne la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants, elle est beaucoup plus large. Cette prestation permet aux parents et aux familles de rester à la maison et de ne pas travailler s'ils doivent s'occuper d'un enfant ou d'un autre membre de la famille qui, en raison de la pandémie de COVID-19, doit rester à la maison alors que cette personne serait habituellement à l'école ou à l'extérieur de la maison.

La sénatrice Mégie : Merci. Madame la présidente, puis-je poser une question à Mme Nandy, s'il vous plaît?

La présidente : Très rapidement, s'il vous plaît.

La sénatrice Mégie : Madame Nandy, est-ce que votre équipe a déjà évalué les coûts de tous ces changements à l'assurance-emploi pour les petites entreprises?

Mme Nandy : Je vous remercie de la question, sénatrice Mégie. Je devrai communiquer avec mon équipe pour faire des vérifications. Je sais que nous avons fait une estimation des coûts, mais je ne sais pas à combien ils s'élèvent, particulièrement pour les petites entreprises, comme vous l'avez mentionné.

La sénatrice Mégie : Pouvez-vous nous envoyer cela par écrit si votre équipe n'est pas complète à l'heure actuelle?

La présidente : Absolument, sénatrice Mégie. Nous allons nous assurer de faire le suivi et d'avoir cette réponse pour tous les sénateurs.

[English]

We are almost running out of time for this first panel. Senator Omidvar, your hand was raised and now I don't see it anymore. Just let us know if you want to ask a question.

I'm asking for your cooperation for a very quick one question with limited preamble, and then we can get ready for the next panel.

Senator Frum: I have a question for Ms. Demers. In response to a question, you mentioned that the cost associated with the measures in section 35 are \$2.5 billion over two years. However, when the program began, the estimated cost was that it would be \$6 billion. By March of this year, the cost had reached \$11 billion, almost double. How confident are you in your current estimates of \$2.5 billion over two years?

Ms. Demers: Thank you, senator. The estimates that we use combine a number of factors in terms of looking at patterns of use today and the current economic context, so Labour Force Survey data and unemployment data. Those are estimates that are always unknown in terms of the potential return faster to the labour market with the recovery of the economy or further shutdowns or lockdowns. We are monitoring and seeing how these changes are impacting our takeup rates, which then impact our cost estimates.

[Translation]

Senator Forest-Niesing: My question is for Ms. Demers and again it is about costs. In answering my question earlier, and you also just mentioned it, you talked about the costs associated with this whole program. I'm particularly interested in knowing the costs associated with managing this program. If you could provide those in writing following today's meeting, that would be greatly appreciated.

The Chair: Thank you very much, senator. I think it's possible to do that follow-up; is that right, Ms. Demers?

Ms. Demers: We will follow up, yes.

[English]

Senator Griffin: Prince Edward Island has a population of only about 160,000 people on a good day. In 2014, the change was made from one EI zone to two EI zones. Even the provincial government has been asking since then to have it restored to one zone.

[Traduction]

Nous avons presque terminé la période pour le premier groupe d'intervenants. Madame la sénatrice Omidvar, vous aviez la main levée, et maintenant je ne la vois plus. Faites-nous savoir si vous voulez poser une question.

Je vous demande votre coopération pour poser une question très rapide avec un préambule limité, puis nous pourrons nous préparer pour le prochain groupe d'intervenants.

La sénatrice Frum : J'ai une question pour Mme Demers. En réponse à une question, vous avez dit que le coût associé aux mesures prévues à l'article 35 s'élève à 2,5 milliards de dollars sur deux ans. Toutefois, lorsque le programme a commencé, on avait estimé ce coût à 6 milliards de dollars. En mars de cette année, le coût avait atteint 11 milliards de dollars, soit presque le double. Dans quelle mesure êtes-vous certaine de votre estimation actuelle de 2,5 milliards de dollars sur deux ans?

Mme Demers : Merci, madame la sénatrice. L'estimation que nous utilisons combine un certain nombre de facteurs afin d'examiner des modèles d'utilisation aujourd'hui et le contexte économique actuel, donc les données de l'Enquête sur la population active et les données sur le chômage. Ce sont des estimations qui sont toujours inconnues pour ce qui est du retour éventuel plus rapide sur le marché du travail avec la reprise de l'économie ou d'autres fermetures ou confinements. Nous surveillons ces changements et voyons comment ils influencent nos taux de participation qui se répercutent ensuite sur nos estimations de coût.

[Français]

La sénatrice Forest-Niesing : Ma question s'adresse à Mme Demers et porte encore une fois sur les coûts. En répondant à ma question tout à l'heure, et vous venez aussi tout juste d'en parler, vous avez abordé le sujet des coûts associés à l'ensemble de ce programme. Ce qui m'intéresse plus particulièrement, c'est de connaître les coûts associés à la gestion de ce programme. Si vous pouviez nous les fournir par écrit à la suite de la réunion d'aujourd'hui, ce serait fort apprécié.

La présidente : Merci, beaucoup sénatrice. Je pense que c'est possible de faire ce suivi, n'est-ce pas, madame Demers?

Mme Demers : Nous allons faire le suivi, oui.

[Traduction]

La sénatrice Griffin : L'Île-du-Prince-Édouard n'a une population que d'environ 160 000 personnes en temps normal. En 2014, on est passé de une zone d'assurance-emploi à deux. Même le gouvernement provincial demande depuis ce moment qu'on retourne à une zone.

If the BIA passes with two zones, can you confirm for me that an act of Parliament would now be needed to change it back to one zone? How does that factor into the EI zone consultations that are planned?

Ms. Nandy: Good morning, Senator Griffin. Thank you for the question. It would require regulations to change the EI zones or EI regions that are mentioned in the EI Regulations specifically. It would not be an act of Parliament that would be required in that instance.

I turn to your second question on the consultations. As Budget 2021 announced, in addition to the temporary measures to facilitate access to EI, there are a series of targeted consultations, including with workers in seasonal industries. As part of those conversations, there could be discussions on regions across the country where those seasonal workers are working.

The Chair: Thank you.

Senator Dasko: My question is quite short. It is just a point of clarification on the changes to the Canada Labour Code with respect to medical leave.

Who is covered by that leave program? Are they workers under EI or not? Are they just in the federally regulated industries or elsewhere?

How does this intersect, if at all, with the debate that has been going on at the provincial level with respect to sick days and the provinces either implementing sick days or not? I'll leave it at that, just a point of clarification particularly with respect to those changes in Division 36.

Barbara Moran, Director General, Labour Program, Employment and Social Development Canada: Thank you, senator. I'm happy to answer that question. In terms of who it applies to, it's for individuals who are in the federally regulated jurisdictions, so transportation, telecommunications and so on. It extends the available unpaid medical leave in order for employees to avail themselves of EI, if they qualify for that.

In terms of your question about the debate going on right now, that's primarily centred around paid sick leave, which is a different question. This is unpaid medical leave for which there is a benefit in place were they to qualify.

Si la LFI est adoptée avec deux zones, pouvez-vous confirmer pour moi qu'une loi fédérale serait maintenant nécessaire pour retourner à une zone? Comment cela joue-t-il dans les consultations sur les zones d'assurance-emploi qui sont prévues?

Mme Nandy : Bonjour, sénatrice Griffin. Merci d'avoir posé la question. Il faudrait que la réglementation change les zones d'assurance-emploi ou les régions d'assurance-emploi qui sont mentionnées dans le Règlement sur l'assurance-emploi précisément. Ce ne serait pas une loi fédérale qui serait exigée dans ce cas-là.

Pour ce qui est de la deuxième partie de votre question sur les consultations, comme il a été annoncé dans le budget de 2021, en plus des mesures temporaires visant à faciliter l'accès à l'assurance-emploi, on a prévu une série de consultations ciblées, y compris auprès des travailleurs dans des industries saisonnières. Dans le cadre de ces conversations, il pourrait y avoir des discussions sur les régions de l'ensemble du pays où ces travailleurs saisonniers travaillent.

La présidente : Merci.

La sénatrice Dasko : Ma question est assez brève. C'est seulement un éclaircissement sur les changements apportés au Code canadien du travail en ce qui concerne le congé pour raisons médicales.

Qui est visé par ce programme de congé? Sont-ils des travailleurs visés par l'assurance-emploi ou non? Travaillent-ils juste dans les industries réglementées par le gouvernement fédéral ou ailleurs?

Quel rapport cela a-t-il, le cas échéant, avec le débat qui se tient à l'échelon provincial concernant les jours de maladie et le fait que les provinces mettent en œuvre ou non des jours de maladie? Je vais m'arrêter ici, ce n'est qu'un éclaircissement qui concerne particulièrement les changements à la section 36.

Barbara Moran, directrice générale, Programme du travail, Emploi et Développement social Canada : Merci, madame la sénatrice. Je serais heureuse de répondre à la question. Pour ce qui est de savoir à qui cela s'applique, c'est pour les personnes qui se trouvent dans les administrations assujetties à la réglementation fédérale, donc les transports, les télécommunications et ainsi de suite. La mesure vise à prolonger le congé pour raisons médicales non payé disponible afin que les employés profitent de l'assurance-emploi, s'ils y sont admissibles.

Par rapport à votre question sur le débat qui a cours en ce moment, c'est principalement centré sur le congé de maladie payé, qui est une question différente. Il s'agit du congé pour raisons médicales non payé pour lequel une prestation est en place s'ils y sont admissibles.

Under the Canada Labour Code, we do have another leave provision, a personal leave provision. If an employee has served more than three months with the same employer, they're eligible for the first three days of that leave to be paid. Again, it depends on the province. All provinces have some sort of unpaid medical leave, and now it would seem that a number of them are starting to put forward a limited number of paid sick leave, sometimes related to COVID.

Senator Dasko: Thank you.

Senator Omidvar: I was booted out for a bit, so if my question has been asked, you're very welcome to say it has been asked and answered, and we can save time.

I have a micro question and a macro question. The micro question is, with these extensions to EI, are there any additional costs to small business, or are premiums frozen still and will remain so?

Ms. Nandy: Premiums are frozen until 2023. That has been determined. In terms of future costs, I think there was a question from Senator Mégie where we agreed to have some follow-up on the specific reference to costs to small businesses.

Senator Omidvar: Thank you. My other question is more future-looking. The government has announced a federal commission on EI to look into the vast puzzle that EI has become, based on regions and qualifying hours and disqualifying features, et cetera. When is the federal commission expected to start doing its work? And in its deliberations, will it look at the new economy, especially gig workers?

Ms. Nandy: Senator Omidvar, thanks for the question. As I was mentioning earlier, there's reference to consultations and the need for discussions with Canadians to inform future longer-term reforms to the EI system to make it an EI system for the 21st century. One of the specific topics of those targeted consultations mentioned in the budget would be, in fact, to explore the possibility of a benefit for self-employed workers and gig workers.

Senator Omidvar: Do you have any timelines you can give us as to when this commission is going to start its work?

Ms. Nandy: The consultations, plan and the dates are still being developed. It's still early days as we've just had the budget. We're sort of thinking through the appropriate timing for

En vertu du Code canadien du travail, nous avons une autre disposition sur les congés, une disposition sur le congé personnel. Si un employé a travaillé plus de trois mois auprès du même employeur, les trois premiers jours de ce congé peuvent lui être payés. Encore une fois, cela dépend de la province. Toutes les provinces ont un certain type de congé pour raisons médicales non payé, et il semblerait maintenant qu'un certain nombre d'entre elles commencent à proposer un nombre limité de congés pour raisons médicales payés, parfois liés à la COVID.

La sénatrice Dasko : Merci.

La sénatrice Omidvar : J'ai été expulsée pendant un certain moment, donc si ma question a été posée, n'hésitez pas à dire qu'elle a été posée et qu'on y a répondu, et nous pouvons gagner du temps.

J'ai une question précise et une question générale. La question précise est la suivante : avec ces prolongations de l'assurance-emploi, y a-t-il des coûts additionnels pour les petites entreprises, ou les primes sont-elles toujours gelées et le demeureront?

Mme Nandy : Les primes sont gelées jusqu'en 2023. Cela a été établi. Pour ce qui est des coûts futurs, je pense que la sénatrice Mégie a posé une question à laquelle nous avons convenu de fournir un certain type de suivi sur la référence particulière aux coûts pour les petites entreprises.

La sénatrice Omidvar : Merci. Mon autre question est plutôt tournée vers l'avenir. Le gouvernement a annoncé une commission fédérale sur l'assurance-emploi pour examiner le vaste casse-tête que l'assurance-emploi est devenue, vu les régions et les heures d'admissibilité ainsi que les caractéristiques relatives à l'inadmissibilité, et cetera. Quand la commission fédérale devrait-elle commencer son travail? Et dans le cadre de ses délibérations, examinera-t-elle la nouvelle économie, tout particulièrement les travailleurs à la demande?

Mme Nandy : Madame Omidvar, merci de poser la question. Comme je le disais plus tôt, on fait référence à des consultations et à la nécessité de tenir des discussions avec les Canadiens afin de guider les réformes à long terme futures du régime d'assurance-emploi en vue d'en faire un régime d'assurance-emploi pour le XXI^e siècle. Un des sujets précis de ces consultations ciblées mentionnées dans le budget serait, en fait, d'explorer la possibilité d'une prestation pour les travailleurs autonomes et les travailleurs à la demande.

La sénatrice Omidvar : Avez-vous des délais que vous pouvez nous fournir quant à savoir à quel moment la commission commencera son travail?

Mme Nandy : Les consultations, le plan et les dates sont toujours en cours d'élaboration. Nous sommes toujours dans les premiers jours, car nous venons d'avoir le budget. Nous sommes

those. No, at this point, I don't have any dates specifically to share with you.

Senator Omidvar: Thank you.

The Chair: Thank you to our witnesses. It has been a bit challenging this morning. If there's anything you feel you need to add to your testimony, you may do so in writing and, of course, we will follow up with some of the specific questions.

I believe Senator Griffin had more questions. If that is the case, I would ask Senator Griffin to send them in writing, and I'm sure our witnesses will indulge in answering those specific questions, as we do need to move to our next panel.

[Translation]

We will continue with our second panel of witnesses, with whom we will also study Divisions 35 and 36 of Bill C-30.

Our witnesses at this time are Mr. Pierre Céré, Spokesperson, Conseil national des chômeurs et chômeuses, as well as Ms. Kelly Masotti, Vice-President, Advocacy, and Mr. Stephen Piazza, Senior Manager, Advocacy, from the Canadian Cancer Society.

Without further ado, I invite Mr. Céré to make his statement. He will be followed by Ms. Masotti.

Pierre Céré, Spokesperson, Conseil national des chômeurs et chômeuses: Honourable Senators, thank you for your invitation.

We all know that since the spring of 2020, the health crisis has been coupled with an economic crisis, unlike anything we have experienced in our lifetimes to date.

Between mid-March and the end of September 2020, approximately 9 million people lost their jobs, or 45% of the workforce. On average, 9 million people received the Canada Emergency Response Benefit (CERB) for three months, which was later replaced by the Canada Recovery Benefit (CRB). In late September 2020, the EI system was put back on track with major easing measures akin to true EI program reform. However, this reform is temporary.

If you want to get a clear, unbiased picture of the realities of the world of work, look at the EI fund. From September 27, 2020, to May 2, 2021, therefore in a period of seven months, more than 4 million employment insurance claims were

en train de réfléchir d'une certaine façon au moment approprié pour ces choses. Non, en ce moment, je n'ai pas précisément de dates à vous communiquer.

La sénatrice Omidvar : Merci.

La présidente : Je remercie nos témoins. Les choses ont été un peu difficiles ce matin. Si vous aimeriez ajouter quelque chose à votre témoignage, vous pouvez le faire par écrit, et, bien sûr, nous ferons le suivi avec certaines des questions précises.

Je crois que la sénatrice Griffin avait d'autres questions. Si c'est le cas, je lui demanderais de les envoyer par écrit, et je suis sûre que nos témoins accepteront de bonne grâce de répondre à ces questions particulières, car nous devons passer à notre prochain groupe d'intervenants.

[Français]

Nous poursuivons avec notre deuxième groupe de témoins, avec lesquels nous étudierons également les sections 35 et 36 du projet de loi C-30.

Nos témoins pour le moment sont M. Pierre Céré, porte-parole, Conseil national des chômeurs et chômeuses, ainsi que Mme Kelly Masotti, vice-présidente, Défense de l'intérêt public, et M. Stephen Piazza, gestionnaire principal, Défense de l'intérêt public, de la Société canadienne du cancer.

Sans plus tarder, j'invite M. Céré à faire sa déclaration. Il sera suivi par Mme Masotti.

Pierre Céré, porte-parole, Conseil national des chômeurs et chômeuses : Honorables sénatrices et sénateurs, merci de votre invitation.

Nous savons toutes et tous que, depuis le printemps 2020, la crise sanitaire s'est doublée d'une crise économique, sans mesure commune avec tout ce que nous avons connu de notre vivant jusqu'à maintenant.

Entre la mi-mars et la fin septembre 2020, environ 9 millions de personnes ont perdu leur emploi, soit 45 % de la population active. En moyenne, 9 millions de personnes ont perçu pendant trois mois la Prestation canadienne d'urgence (PCU), remplacée par la suite par la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE). À la fin septembre 2020, on a remis sur les rails le régime d'assurance-emploi en adoptant des mesures majeures d'assouplissement s'apparentant à une véritable réforme du programme d'assurance-emploi. Cette réforme est toutefois temporaire.

Si l'on veut se faire une idée claire et exempte de préjugés pour connaître les réalités du monde du travail, on regarde la caisse d'assurance-emploi. Du 27 septembre 2020 au 2 mai 2021, donc au cours d'une période de sept mois,

processed. There are currently 2.3 million beneficiaries. On the CRB side, the three types of benefits total 2.8 million beneficiaries as of September 27, 2020.

A recent study by the International Monetary Fund suggests “avoiding a premature withdrawal” of support programs, while noting that “the lessons from the crisis represent an excellent opportunity to review the EI system,” including its stabilizing role. I would add that the IMF is right.

On the other hand, the objectives of the Budget Implementation Act do not fully support this. Indeed, in Division 35, the CRB extension measures provide that for the last eight weeks, or those accrued since July 18, 2021, benefits will be reduced to \$300 per week, and that the September 25 deadline could be extended to November 20, 2021, at best. I ask you, does the Senate have the power to amend this budget bill and level the benefits at \$500, thus rising above partisan interests and petty political games?

With respect to employment insurance, Division 36 of the bill is very complex. It puts in place temporary improvement measures for one year, 2021-2022, and then returns to the status quo in 2022.

We welcome some temporary measures, such as the introduction of a single Canada-wide eligibility criterion at 420 hours; the fact that penalties attached to reasons for job separation take into account only the last job; the fact that severance pay does not affect unemployment benefits; the fact that seasonal workers in 13 administrative regions of Canada will be eligible for an additional five weeks of benefits.

On the other hand, there are two blind spots in these measures: for the calculation of the benefit rate, there is a straightforward return to the status quo, with a variable denominator set by the unemployment rate. As for the benefit period, it is, on balance, already a return to the status quo and to benefit periods that are too short. These blind spots should have been avoided, for example, by temporary measures establishing a fixed 14-day denominator and a universal benefit period of 50 weeks, as is currently the case.

By proceeding in this way, the government is not helping regions equally. It will even penalize some regions, while the pandemic affects all of Canada.

Finally, increasing sickness benefits from 15 to 26 weeks is a promising and historic move, but why delay the implementation until August 2022? If it's because of the computer system, the computer system provides a very handy excuse.

plus de 4 millions de demandes d'assurance-emploi ont été traitées. Il y a actuellement 2,3 millions de bénéficiaires. Du côté de la PCRE, les trois types de prestations totalisent, depuis le 27 septembre dernier, 2,8 millions de bénéficiaires.

Une récente étude du Fonds monétaire international propose d’ « éviter un retrait prématué » des programmes de soutien, tout en soulignant que « les leçons de la crise représentent une excellente occasion de revoir le système d'assurance-emploi », y compris son rôle stabilisateur. J'ajouterais que le FMI a raison.

Par contre, les objectifs de la Loi d'exécution du budget ne vont pas pleinement dans ce sens. En effet, à la section 35, les mesures de prolongement de la PCRE prévoient que les huit dernières semaines, ou celles qui sont accumulées depuis le 18 juillet 2021, seront réduites à 300 \$ par semaine, et qu'au mieux la date butoir du 25 septembre pourrait être prolongée jusqu'au 20 novembre 2021. Je vous pose la question : le Sénat a-t-il le pouvoir d'amender ce projet de loi d'exécution du budget et d'uniformiser les prestations à 500 \$, pour ainsi se placer au-dessus des intérêts partisans et des petits jeux politiques?

En ce qui concerne l'assurance-emploi, la section 36 du projet de loi est très complexe. On met en place des mesures d'amélioration temporaires pour un an, soit pour 2021-2022, pour ensuite revenir au statu quo en 2022.

Nous saluons certaines mesures temporaires, comme la mise en place d'un critère unique d'admissibilité pour l'ensemble canadien à 420 heures; le fait que les sanctions rattachées aux raisons de la cessation d'emploi ne tiennent compte que du seul dernier emploi; que des rémunérations de cessation d'emploi n'aient pas de répercussions sur les prestations de chômage; que les travailleurs saisonniers de 13 régions administratives du Canada puissent bénéficier d'un supplément de cinq semaines de prestations.

Par contre, il y a deux angles morts dans ces mesures : pour le calcul du taux de prestations, on revient sans détour au statu quo, avec un dénominateur variable fixé par le taux de chômage. Quant à la période de prestations, c'est, tout compte fait, déjà le retour au statu quo et à des périodes de prestations trop courtes. Ces angles morts auraient dû être évités, par exemple, par des mesures temporaires établissant un dénominateur fixe de 14 jours et une période de prestations universelle de 50 semaines, comme ce qui existe actuellement.

En agissant ainsi, le gouvernement n'aide pas les régions de la même manière. Il va même pénaliser certaines régions, alors que la pandémie, elle, touche tout le Canada.

Enfin, augmenter les prestations de maladie de 15 à 26 semaines est un geste porteur et historique, mais pourquoi retarder leur mise en place au mois d'août 2022? Si c'est en raison du système informatique, ce dernier a le dos large.

The government is pushing back its plans to reform the employment insurance program. Be that as it may, in the meantime, we need temporary measures that meet the needs. Blind spots and loopholes need to be addressed quickly, as was the case last year with the CERB. As for the commission that will be appointed to evaluate this program and make recommendations, it must work for a period of one year, not two years.

Historically, Canada has been the architect of great achievements internationally, such as the Universal Declaration of Human Rights and many other achievements, as well as domestically, such as the health care system, and many other achievements.

The social safety net is critically important in dealing with unemployment and crises. We must act accordingly.

The Senate is a great place to think wisely about our nation's laws. We urge you to modify and amend this budget implementation bill.

Thank you for your attention.

The Chair: Thank you.

[English]

Kelly Masotti, Vice President of Advocacy, Canadian Cancer Society: Thank you very much. Good morning, senators. With me today is my colleague Stephen Piazza. Today we are pleased to speak in support of Bill C-30, specifically Division 36, as written, an extension to the employment insurance sickness benefit.

The proposed extension to the EI sickness benefit from 15 to 26 weeks will have a positive impact on people living with cancer. Our remarks will focus on this benefit specifically, and this specific provision, and the importance it will have for the cancer community. We strongly encourage all senators to support this important change.

The EI sickness benefit has been virtually unchanged since 1970. It provides insured employees up to 15 weeks of financial assistance if they are unable to work for medical reasons, provided they have qualified with over 600 hours already worked.

When Canadians face cancer, their struggle is not just medical but also financial. In addition to a decrease in income, they also face a rise in expenses, such as medications, the cost of medical travel, parking and home care costs. The stress of this financial

Le gouvernement repousse son projet de réformer le programme d'assurance-emploi. Qu'à cela ne tienne! En attendant, il faut donc des mesures temporaires à la hauteur des besoins. Les angles morts et les failles doivent être corrigés prestement, comme cela a été le cas l'an dernier avec la PCU. Quant à la commission qui sera nommée pour évaluer ce programme et faire des recommandations, elle doit travailler pendant une période d'un an, et non deux ans.

Historiquement, le Canada a été un architecte de grandes réalisations sur le plan international, par exemple la Déclaration universelle des droits de l'homme et bien d'autres réalisations, tout comme sur le plan intérieur, comme le régime d'assurance-maladie et nombre d'autres réalisations.

Le filet social est d'une importance capitale pour faire face au chômage et aux crises. Il faut agir en conséquence.

Le Sénat est un lieu idéal pour réfléchir avec sagesse aux lois de notre pays. Nous vous invitons à modifier et à amender ce projet de loi d'exécution du budget.

Je vous remercie de votre attention.

La présidente : Merci à vous.

[Traduction]

Kelly Masotti, vice-présidente, Défense de l'intérêt public, Société canadienne du cancer : Merci beaucoup. Bonjour, sénateurs et sénatrices. Je suis accompagnée aujourd'hui de mon collègue, Stephen Piazza. Aujourd'hui, nous sommes heureux de prendre la parole pour appuyer le projet de loi C-30, tout particulièrement la section 36, telle qu'elle est libellée, une prolongation de la prestation de maladie du régime d'assurance-emploi.

La prolongation proposée de la prestation de maladie du régime d'assurance-emploi, qui passerait de 15 à 26 semaines, aura des conséquences positives sur les personnes atteintes du cancer. Nos commentaires porteront sur cette prestation particulièrement, et cette disposition précise, ainsi que sur l'importance qu'elle aura pour la communauté du cancer. Nous encourageons fermement tous les sénateurs à appuyer ce changement important.

La prestation de maladie du régime d'assurance-emploi est demeurée pratiquement inchangée depuis les années 1970. Elle fournit aux employés assurés jusqu'à 15 semaines d'aide financière s'ils sont incapables de travailler pour des raisons médicales, à condition qu'ils y soient admissibles en ayant déjà travaillé plus de 600 heures.

Lorsque les Canadiens font face au cancer, leur lutte est non seulement médicale, mais aussi financière. En plus d'une diminution du revenu, ils sont aussi exposés à une augmentation des dépenses, comme les médicaments, le coût des déplacements

burden affects their emotional well-being and therefore their psychosocial needs.

We would like to share one story with you, as written by Kathy MacNaughton about her husband David. She says:

He could no longer work as a carpenter; something that was exceptionally hard for a man like David who prided himself on being able to provide financially for his family.

Through his employer, David was eligible for coverage through the employment insurance sickness benefit. But the benefit only offers 15 weeks of coverage and David's cancer treatment far exceeded that timeline.

When his benefits ran out, he no longer had income. Other than cancer, the biggest thing on David's mind was how he was going to contribute financially.

While David was going through treatment, our car insurance bill was due and we needed to find money to pay for it. I told him not to worry; we would figure something out.

It's clear that for people like Kathy and so many other Canadians, the status quo is simply not working. As Canadians live longer, with longer careers, more people are likely to develop an illness while they are in the workforce. With nearly one in two Canadians expected to develop cancer in their lifetime and more than 1 million Canadians living with and beyond cancer, there's a critical need to provide additional support.

I will now pass things over to my colleague Stephen to continue.

Stephen Piazza, Senior Manager of Advocacy, Canadian Cancer Society: An extension of the EI sickness benefit to 26 weeks is a strong start and will have a major impact on the lives of those living with cancer. We commend the government for making this important investment that will ensure many Canadians are not forced to choose between a paycheque and cancer treatment.

At 26 weeks, the EI sickness benefit will align with the compassionate care benefit for caregivers, which was extended in 2016. This extension is also supported by the overwhelming majority of Canadians according to our recent polling data. Results from a CCS-led poll in February 2021 found 88% of Canadians support extending the sickness benefit to 26 weeks,

médicaux, et les frais de stationnement et de soins à domicile. Le stress associé à ce fardeau financier influe sur leur bien-être émotionnel, et donc, sur leurs besoins psychosociaux.

Nous aimerais vous raconter une histoire que Kathy MacNaughton a écrite à propos de son époux David. Elle dit ceci :

Il ne pouvait plus travailler comme menuisier; quelque chose qui était exceptionnellement difficile pour un homme comme David qui se targuait de pouvoir subvenir aux besoins financiers de sa famille.

Par l'entremise de son employeur, David était admissible à une couverture dans le cadre de la prestation de maladie du régime de l'assurance-emploi. Mais la prestation n'offrait que 15 semaines de couverture, et le traitement du cancer de David dépassait de loin cette période.

Lorsque ses prestations ont été épuisées, il n'avait plus de revenu. Outre le cancer, ce qui préoccupait le plus David était de savoir comment il allait contribuer financièrement.

Pendant que David recevait ses traitements, notre facture d'assurance automobile était due, et nous devions trouver de l'argent pour la payer. Je lui ai dit de ne pas s'inquiéter; nous trouverions une solution.

C'est clair que, pour des gens comme Kathy et beaucoup d'autres Canadiens, le statu quo ne fonctionne tout simplement pas. Étant donné que les Canadiens vivent plus longtemps, qu'ils ont des carrières plus longues, plus de gens sont susceptibles de contracter une maladie s'ils sont sur le marché du travail. Vu que près de un Canadien sur deux devrait développer un cancer dans sa vie et que plus de un million de Canadiens sont atteints d'un cancer ou en ont combattu un, il y a un besoin crucial pour fournir du soutien supplémentaire.

Je vais maintenant céder la parole à mon collègue Stephen afin qu'il poursuive.

Stephen Piazza, gestionnaire principal, Défense de l'intérêt public, Société canadienne du cancer : Une prolongation de la prestation de maladie du régime d'assurance-emploi jusqu'à 26 semaines est un très bon début et aura des répercussions majeures sur la vie des personnes atteintes de cancer. Nous félicitons le gouvernement de faire cet investissement important qui permettra à de nombreux Canadiens de ne pas avoir à choisir entre un chèque de paie et un traitement contre le cancer.

À 26 semaines, la prestation de maladie du régime d'assurance-emploi s'alignera sur les prestations de compassion pour les soignants, qui a été prolongée en 2016. La prolongation est aussi appuyée par l'écrasante majorité de Canadiens d'après nos récentes données de sondage. D'après un sondage mené par la SCC en février 2021, 88 % des Canadiens sont en faveur

whether funded by employers or out of their own pocket. Similarly, 84% support an extension of up to 50 weeks.

An extension to 26 weeks is a strong start, but it is our hope that the benefit is expanded even further to better meet the needs of all cancer types. The average length of cancer treatment and physical recovery for breast, colon and rectal cancers, three of the most commonly diagnosed cancers, exceed 26 weeks, at 26 to 36, 37 and 47 weeks respectively.

It is estimated that 77% of sickness benefit claimants that exhaust the 15 weeks do not return to work immediately. About three quarters of these claimants took at least an additional 26 weeks off work.

Further expansion will mean even more Canadians are able to benefit from this important support this program provides. The Canadian Cancer Society will continue to work with the government and all parties to build on this historic investment so that even more people can access the financial supports they need to thrive through their diagnosis and treatment.

Thank you so much for your time and consideration. We look forward to addressing any questions you may have.

[Translation]

The Chair: I thank the witnesses. We do have some questions for you. We will begin with the deputy chairs, Senator Frum and Senator Bovey; they will be followed by Senator R. Black. Senator Frum, you have the floor for the first question.

[English]

Senator Frum: This question is for the witnesses from the Canadian Cancer Society.

We know that the government's slow vaccine procurement program and the low rate of fully vaccinated Canadians has in many ways taken the greatest toll on Canadians afflicted with cancer, especially due to surgery backlogs.

Do you have any sense of the magnitude by which the Canadian cancer community has been impacted by the pandemic? Do you expect to see growth in the financial needs for these programs?

de la prolongation des prestations de maladie à 26 semaines, qu'elle soit financée par l'employeur ou à même leur chèque de paie. De même, 84 % sont favorables à une prolongation pouvant aller jusqu'à 50 semaines.

Une prolongation à 26 semaines est un très bon début, mais nous aimerions que la prestation soit élargie encore davantage afin de mieux répondre aux besoins de tous les types de cancer. La durée moyenne des traitements contre le cancer et du rétablissement physique pour le cancer du sein, le cancer du côlon et le cancer du rectum, trois des cancers les plus souvent diagnostiqués, dépasse 26 semaines, s'établissant entre 26 et 36, à 37 et à 47 semaines respectivement.

On estime que 77 % des bénéficiaires de prestations de maladie qui épuisent les 15 semaines ne retournent pas immédiatement au travail. Environ les trois quarts de ces bénéficiaires ont pris au moins 26 semaines de congé supplémentaires.

Une autre prolongation voudra dire qu'encore plus de Canadiens pourront profiter de ce soutien important offert par le programme. La Société canadienne du cancer continuera de travailler avec le gouvernement et avec toutes les parties pour miser sur cet investissement sans précédent afin qu'encore plus de gens puissent accéder aux mesures de soutien financier dont elles ont besoin pour réussir à traverser leur période de diagnostic et de traitement.

Merci beaucoup de votre temps et de votre attention. Nous sommes impatients de répondre à vos questions.

[Français]

La présidente : Je remercie les témoins. Nous avons effectivement des questions pour vous. Nous allons commencer par les vice-présidentes, la sénatrice Frum et la sénatrice Bovey; elles seront suivies par le sénateur R. Black. Sénatrice Frum, vous avez la parole pour poser la première question.

[Traduction]

La sénatrice Frum : Ma question s'adresse aux témoins de la Société canadienne du cancer.

Nous savons que le lent programme d'approvisionnement en vaccins du gouvernement et le faible taux de Canadiens entièrement vaccinés ont, à bien des égards, eu les plus lourdes conséquences sur les Canadiens atteints de cancer, particulièrement en raison des arriérés touchant les interventions chirurgicales.

Avez-vous une idée de la mesure dans laquelle la communauté canadienne du cancer a été touchée par la pandémie? Vous attendez-vous à voir une croissance des besoins financiers pour ces programmes?

Ms. Masotti: Thank you, Senator Frum. That's a wonderful question.

It's still very early for us to be able to provide any reasonable data to talk about numbers with respect to cancer patients. What we do know is that there is a backlog in many provinces, and we are quite concerned about that backlog. I'm going to turn it over to Stephen, who primarily focuses on Ontario. I know he has some numbers for Ontario that he can reference.

Mr. Piazza: First, with respect to the surgical backlog that we're seeing and the collateral damage of COVID-19 on the cancer system, in Ontario alone we're looking at a backlog of over 13,000 cancer surgeries and over 100,000 surgeries in total beyond just cancer. We're seeing in a number of provinces that along with the surgical backlog, there's also a backlog in cancer screenings.

To your point, senator, we are concerned that we will see somewhat of a tsunami of new cancer diagnoses when this pandemic is behind us as we get through this backlog. It's not so much a matter of if we will see these cancers; it's at what stage they will present. With this backlog in screening, we will see more cancers presenting at a later stage, which impacts survival.

I want to take a bit of time to speak to the psychosocial impact that this pandemic is having on people facing cancer as they see their treatments postponed, their screenings backlogged and wait for governments to prioritize them, in some cases, with a first or second dose of a vaccine.

The Canadian Cancer Society ran, to date, three surveys in the cancer community, the first in July 2020. It was a look back to the first wave of the pandemic. The second was in November 2020 and the third in January 2021. We've seen a considerably heightened level of anxiety among people facing cancer and their caregivers, throughout all three rounds of surveys. The number of caregivers for people facing a cancer diagnosis was actually higher than the people with the diagnosis themselves, which really shows the impact on people facing cancer but also their caregivers.

Senator Frum: Thank you very much for that answer.

Senator Bovey: I'd like to thank all the witnesses. I'd like to follow up on the question that Senator Frum asked. I think many of us have been caregivers for loved ones with cancer and have

Mme Masotti : Merci, sénatrice Frum. C'est une excellente question.

Il est encore très tôt pour que nous puissions vous fournir des chiffres raisonnables concernant les patients atteints de cancer. Ce que nous savons, c'est qu'il y a un arriéré dans de nombreuses provinces, et cette situation nous préoccupe fortement. Je vais céder la parole à M. Piazza, qui se concentre principalement sur l'Ontario. Je sais qu'il peut faire référence à certains chiffres pour l'Ontario.

M. Piazza : D'abord, en ce qui concerne l'arriéré touchant les interventions chirurgicales que nous observons et les dommages collatéraux de la COVID-19 sur le système de traitement du cancer, en Ontario seulement, nous avons un arriéré de plus de 13 000 chirurgies du cancer et de plus de 100 000 chirurgies au total, au-delà du seul cancer. Dans un certain nombre de provinces, nous voyons que, en plus de cet arriéré touchant les interventions chirurgicales, il y a aussi un arriéré dans les dépistages du cancer.

Par rapport à votre point, madame la sénatrice, nous craignons de voir un certain genre de tsunami de nouveaux diagnostics de cancer lorsque la pandémie sera derrière nous, quand nous passerons à travers cet arriéré. Ce n'est pas tant la question de savoir si nous verrons ces cancers; c'est à quel stade ils seront présents. Avec cet arriéré dans le dépistage, nous verrons un plus grand nombre de cancers présents à un stade plus avancé, ce qui a des conséquences sur la survie.

J'aimerais prendre un peu de temps pour parler des conséquences psychosociales de la pandémie sur les personnes qui font face à un cancer lorsqu'elles voient leurs traitements reportés, leurs dépistages qui prennent du retard et qu'elles attendent que les gouvernements leur donnent la priorité, dans certains cas, avec une première ou une deuxième dose d'un vaccin.

À ce jour, la Société canadienne du cancer a mené trois sondages auprès de la communauté du cancer, le premier en juillet 2020. Il portait sur la première vague de la pandémie. Le deuxième a eu lieu en novembre 2020, et le troisième, en janvier 2021. Nous avons constaté un niveau considérablement accru d'anxiété chez les personnes aux prises avec un cancer et leurs soins, dans chacune des trois rondes des sondages. Le nombre de soignants pour les personnes exposées à un diagnostic de cancer était en fait supérieur au nombre de personnes ayant reçu un diagnostic elles-mêmes, ce qui montre vraiment les répercussions sur les personnes atteintes d'un cancer, mais aussi sur leurs soignants.

La sénatrice Frum : Merci beaucoup de cette réponse.

La sénatrice Bovey : J'aimerais remercier tous les témoins. Je voudrais faire un suivi sur la question posée par la sénatrice Frum. Je pense que nombre d'entre nous ont été des soignants

been part of those sagas. I can only imagine how much harder it would be to be in those shoes now in the pandemic.

I noticed in your press release on Budget 2021 that you were relatively pleased with the provisions of a tobacco tax increase, e-cigarette tax increase, increased funding for palliative care and pediatric cancer research. You noted in that press release that, for the first time, time off under compassionate care benefit would be equal to time off for a person with cancer under EI.

I want to go back a little. Why do you think that discrepancy existed in the first place? What's your rationale for the discrepancy having been there and for it having been corrected in this budget? Do you think the correction will be ongoing?

Ms. Masotti: Thank you, senator, for your question. The Canadian Cancer Society was certainly supportive in 2016 and 2017 when the discussions were taking place about an extension to the compassionate care benefit. We were there to announce to Canadians the day that they were eligible to start receiving those benefits. We will do the same for every single benefit that the Canadian government announces for cancer patients. It's important for the community to be aware these benefits exist and for them to gain access to them.

I can't speak to why that benefit first and the sickness benefit second, but I can say that while we were thrilled with the extension to the CCB, it then became so painfully obvious that cancer patients themselves were not receiving the same time off in coverage that they required to be able to recover from their illness, get treated and then, if they so choose, return to the workforce, which is ultimately what our goal is. In so many instances, cancer can be seen as a chronic disease. It's in those instances where people need that time to get well so that they can return to the workforce, which is their goal and our goal is for them.

While there was that discrepancy, we then decided it was time for us to continue to talk about the sickness benefit because it's so important for people living with cancer. The extension from 15 to 26 weeks, as my colleague Stephen said, is a wonderful start. As the other witness said, this is an historical change to the system and it will benefit many Canadians.

In the budget, the government states that 169,000 Canadians will benefit from this extension, which we're thrilled about. But also as my colleague Stephen states, there's room to extend that

pour des êtres chers atteints du cancer et ont fait partie de ces sagas. Je peux seulement imaginer à quel point il est plus difficile de jouer ce rôle maintenant durant la pandémie.

J'ai remarqué que, dans votre communiqué de presse sur le budget de 2021, vous étiez relativement satisfaits des dispositions sur l'augmentation de la taxe sur le tabac, l'augmentation de la taxe sur les cigarettes électroniques, l'augmentation du financement pour les soins palliatifs et la recherche sur le cancer chez les enfants. Dans ce communiqué de presse, vous avez mentionné que, pour la première fois, les congés en vertu de la prestation de compassion équivaudraient aux congés pour une personne atteinte de cancer au titre de l'assurance-emploi.

J'aimerais revenir un peu en arrière. À votre avis, pourquoi cet écart existait-il en premier lieu? Comment expliquez-vous l'écart qui existait et sa correction dans le budget? Pensez-vous que la correction sera continue?

Mme Masotti : Merci de votre question, madame la sénatrice. La Société canadienne du cancer a certainement apporté son soutien en 2016 et en 2017 lorsque les discussions avaient cours au sujet d'une prolongation de la prestation pour soignants. Nous étions là pour annoncer aux Canadiens le jour où ils pourraient commencer à recevoir ces prestations. Nous ferons la même chose pour chaque prestation que le gouvernement canadien annoncera pour les patients atteints du cancer. Il est important que la communauté sache que ces prestations existent et que les patients puissent y accéder.

Je ne peux pas dire pourquoi cette prestation est arrivée en premier et la prestation de maladie en deuxième, mais je peux dire que, même si nous avons été ravis de la prolongation de la prestation pour soignants, il est devenu très malheureusement évident que les patients atteints de cancer eux-mêmes ne recevaient pas la même période de congé que celle dont ils avaient besoin pour pouvoir se rétablir, recevoir des traitements puis, s'ils le voulaient, retourner au travail, ce qui est en fin de compte notre objectif. Dans un très grand nombre de cas, le cancer peut être considéré comme une maladie chronique. C'est dans ces cas que les gens ont besoin de cette période pour se remettre sur pied afin de pouvoir retourner au travail, ce qui est leur objectif et notre objectif pour eux.

Même s'il y avait cet écart, nous avons alors décidé qu'il était temps pour nous de continuer de parler de la prestation de maladie, parce que c'est très important pour les gens atteints de cancer. La prolongation de 15 à 26 semaines, comme mon collègue, M. Piazza, l'a dit, est un très bon départ. Comme l'autre témoin l'a dit, il s'agit d'un changement sans précédent du régime et il profitera à de nombreux Canadiens.

Dans le budget, le gouvernement affirme que 169 000 Canadiens profiteront de cette prolongation, ce dont nous nous réjouissons. Mais comme mon collègue, M. Piazza, l'a dit aussi,

even further. We know there are many cancers that require greater time than the 26 weeks.

We took the liberty of doing some public polling. The Canadian public is largely supportive; 88% of Canadians are supportive of an extension beyond that 26 weeks. We'll continue to watch the situation, and we'll continue to advocate on behalf of Canadians who are living with cancer in this country.

Senator Bovey: I'll presume you'll put into that what Mr. Piazza said, that you're fearful — I'm going to use the word — that cancers will be diagnosed now at a later stage because of the slowdown of diagnoses during the pandemic. May I presume that going forward, you'll include those realities and the data that comes out of those realities into your request for needs going forward?

Ms. Masotti: Absolutely. We had the privilege to present at the Standing Committee on Health a couple weeks ago, where we spoke to these concerns at that point in time. I am happy to share some of those recommendations that we have on behalf of the Canadian Cancer Society. Today we are here to talk about the extension of EI, but I'm more than happy to share our other priorities and how we are to support Canadians with cancer.

Senator Bovey: Thank you very much.

Senator R. Black: I have one question for our first witness, Mr. Céré. You have noted that changes in amendments to Bill C-30 are necessary to support those facing unemployment in Canada right now. Just to be clear and concise, what else can the government do to continue supporting these unemployed Canadians in the future? Can you be clear and concise on what else should be done? Thank you.

[*Translation*]

Mr. Céré: Are you referring to Division 35 or Division 36? To the CRB or EI, senator?

[*English*]

Senator R. Black: You can share your thoughts with me on either.

[*Translation*]

Mr. Céré: In Division 35 of the CRB, it is very good to consider an extension and make it consistent with the EI benefit period, that is to consider it over a 50-week period. There is obviously a political game being played in Parliament: For the last eight weeks or for new claimants starting in July, the rate

il est possible de prolonger cela encore davantage. Nous savons qu'un grand nombre de cancers nécessitent une période plus longue que les 26 semaines.

Nous nous sommes permis de faire quelques sondages publics. Le public canadien est largement en faveur; 88 % des Canadiens sont en faveur d'une prolongation au-delà de ces 26 semaines. Nous continuerons de regarder la situation et de défendre les intérêts au nom des Canadiens qui vivent avec le cancer dans le pays.

La sénatrice Bovey : Je présume que vous ajouterez à cela ce que M. Piazza a dit, que vous craignez — j'utiliserai le mot — que les cancers soient diagnostiqués maintenant à un stade plus avancé en raison du ralentissement des diagnostics durant la pandémie. Puis-je présumer que, dans l'avenir, vous inclurez ces réalités et les données qui ressortent de ces réalités dans votre demande de besoins pour l'avenir?

Mme Masotti : Absolument. Nous avons eu le privilège de faire un exposé devant le Comité permanent de la santé il y a quelques semaines, où nous avons parlé de ces préoccupations à ce moment-ci. Je suis heureuse de communiquer certaines de ces recommandations que nous avons formulées au nom de la Société canadienne du cancer. Aujourd'hui, nous sommes ici pour parler de la prolongation de l'assurance-emploi, mais je serai plus qu'heureuse de vous faire part de nos autres priorités et de la façon dont nous soutenons les Canadiens atteints de cancer.

La sénatrice Bovey : Merci beaucoup.

Le sénateur R. Black : J'ai une question pour notre premier témoin, M. Céré. Vous avez signalé que des changements touchant des modifications du projet de loi C-30 sont nécessaires pour aider les personnes confrontées au chômage au Canada en ce moment. Juste par souci de clarté et de concision, qu'est-ce que le gouvernement peut faire d'autre pour continuer d'aider ces Canadiens sans emploi dans l'avenir? Pourriez-vous dire de manière claire et concise quoi d'autre devrait être fait? Merci.

[*Français*]

M. Céré : Faites-vous référence à la section 35 ou à la section 36? À la PCRE ou à l'assurance-emploi, sénateur?

[*Traduction*]

Le sénateur R. Black : Vous pouvez me faire part de vos réflexions sur l'une ou l'autre.

[*Français*]

M. Céré : Dans la section 35 de la PCRE, il est très bien d'envisager une prolongation et d'uniformiser le tout avec la période de prestations de l'assurance-emploi, c'est-à-dire de l'envisager sur une période de 50 semaines. Il y a manifestement un jeu politique au Parlement : pour les huit dernières semaines

drops to \$300. Why? Are we waiting for an opposition party to introduce an amendment? Is this a political game, whether there is an election or not? It is not right to lower this rate during a pandemic. We are still in a pandemic and in a time of crisis. The employment situation has not yet recovered.

We are asking the Senate to restore this amount because last year the amount was restored by Parliament. Would the Senate be able to bring it back to \$500?

There are two issues with respect to employment insurance, the calculation of the rate and the calculation of the benefit period. The variable standard, the denominator, with which the benefit rate is calculated, is being reinstated. This will hurt countless regions, Indigenous communities, and seasonal workers who are contained in large EI administrative regions, where the denominator could be 20.

If someone has worked 15 weeks and you divide that by 20 to average things out, you are having an adverse effect. The benefit rate is what's in the base, and the benefit period is what we've known since 1996, which is short periods. There are people who will have very little in their base for a short time. That is not right and the government can correct that.

I urge the Senate to make these very simple changes: one denominator, which is 14, and one benefit period, which is 50. We're talking about section 330 of the budget implementation bill. That's it.

[English]

Senator R. Black: Thank you very much.

[Translation]

Senator Mégie: Thank you to the witnesses. I have a question for Mr. Céré. Let's forget about COVID-19 and imagine that it passed. What do you think — and I'm sure you've heard about this — about the idea of providing a guaranteed minimum income instead of reforming EI?

Mr. Céré: It is one thing to talk about a guaranteed minimum income at political conventions and in various forums, but it's another to realize that there are many schools of thought on the issue and that such a policy would require a clear framework. A guaranteed minimum income could be established to take the place of all other income replacement supports. Those supports are many and are often delivered by the province. Just think of income replacement programs for work-related injuries and illnesses, wage loss insurance and car insurance. It's a long list. Establishing a guaranteed minimum income is a noble

ou pour les nouveaux demandeurs à partir de juillet, le taux baisse à 300 \$. Pourquoi? Attendons-nous qu'un parti de l'opposition présente un amendement? Est-ce qu'il y a un jeu politique, qu'il y ait des élections ou non? Il n'est pas normal de baisser ce taux en temps de pandémie. Nous sommes toujours en pandémie et en temps de crise. La situation de l'emploi n'est pas encore rétablie.

Nous demandons au Sénat de rétablir ce montant parce que l'année dernière, le montant était rétabli au Parlement. Est-ce que le Sénat serait en mesure de le ramener à 500?

Quant à l'assurance-emploi, c'est là où le bâton blesse pour ce qui est de deux éléments, soit le calcul du taux et celui de la période de prestations. On rétablit la norme variable, soit le dénominateur, à partir duquel on calcule le taux de prestations. Cela portera préjudice à d'innombrables régions, aux communautés autochtones et aux travailleurs saisonniers qui sont enclavés dans de grandes régions administratives de l'assurance-emploi, où le dénominateur pourrait être de 20.

Si quelqu'un a travaillé 15 semaines et qu'on divise ce chiffre par 20 pour faire la moyenne, on porte préjudice. Le taux de prestations, c'est ce qu'il y a dans l'assiette, et la période de prestations revient à ce que l'on connaît depuis 1996, c'est-à-dire de courtes périodes. Il y a des gens qui auront bien peu dans leur assiette pour peu de temps. Ce n'est pas normal et le gouvernement peut corriger cela.

J'invite le Sénat à apporter ces modifications très simples : un dénominateur, soit 14, et une période de prestations, soit 50. On parle ici de l'article 330 du projet de loi d'exécution du budget. Voilà.

[Traduction]

Le sénateur R. Black : Merci beaucoup.

[Français]

La sénatrice Mégie : Merci aux témoins. J'ai une question pour M. Céré. Oublions la COVID-19 et admettons qu'elle est passée. Qu'est-ce que vous pensez — et vous en avez sûrement entendu parler — de l'idée d'assurer un revenu minimum garanti au lieu d'effectuer une réforme de l'assurance-emploi?

M. Céré : Le revenu minimum garanti, c'est très bien d'en parler dans des congrès politiques, devant différentes instances. Encore faut-il comprendre qu'il y a plusieurs écoles de pensée autour de ce sujet et qu'il faut définir les contours de ce projet. Cela peut être vu comme le revenu qui va remplacer toutes les autres formes de remplacement du revenu. Celles-ci sont nombreuses et, souvent, de compétence provinciale. Je pense au remplacement du revenu pour les accidents de travail, les maladies professionnelles, l'assurance salaire, l'assurance automobile. La liste est longue. Si on veut établir un revenu

endeavour, but one the government would have to think long and hard about in order to balance the right elements.

However, if the idea is to establish the guaranteed minimum income as a threshold below which no one should live, it would have to be adjusted in relation to provincial social assistance programs. As far as the constitutional negotiations are concerned, I say good luck to anyone wanting to bring such a policy to fruition. It will be quite the road, certainly a long one.

In the meantime, can the government use the EI system to expand coverage to unprotected workers, such as self-employed workers? Of course. The failings of the EI program have been studied since the 1990s. Keep in mind that the 1990s were a time of austerity, and the EI system has been in a proverbial straitjacket ever since — 30 years. That is why the system collapsed last year. It could not sustain the pressure. We need a system for the 21st century, but not in 2085. The answers are known. All the analysis has been done. No stone has been left unturned. The Human Resources Committee has heard from hundreds of witnesses and received dozens of briefs. The government knows the solutions. Let's get on with it, for goodness sake. If there has to be a commission, so be it, but the work should not take more than a year. Temporary measures could be introduced for 2021 and 2022; meanwhile, a commission could study the whole system — admittedly, a highly complex system — to come up with recommendations that would finally lead to a system fit for the 21st century.

Senator Mégie: Thank you, Mr. Céré.

Senator Forest-Niesing: I have a question for both groups. I was going to ask you where you stood on a guaranteed minimum income as well, but your answer was quite clear. I'm worried. I'd like to hear both of you comment on the growing complexity of the system. Is it a challenge for those you work with and help? I welcome any recommendations you have in that regard.

[English]

Ms. Masotti: I can start. With respect to the growing complexity of the system, I would suggest our organization needs to see this extension implemented from 15 weeks to at least 26 weeks. While we respect the government's commitment to look at an overall reform of the employment insurance system, the sickness benefit is one of five special benefits, and it's the last one of the five special benefits to be amended. We would consistently encourage the government not to allow that benefit to be tied up into the overall reform of the EI system. This is the last benefit. It needs to see parity with the compassionate caregiver benefit so we are no longer in a situation where

minimum garanti, il s'agit d'un noble chantier, mais on doit y réfléchir longtemps, trouver les points d'équilibre, et cetera.

Par contre, si on voit le revenu minimum garanti comme un seuil en deçà duquel personne ne devrait se retrouver, on devra s'ajuster avec les programmes d'aide sociale des provinces. Je souhaite bonne chance à celui qui voudra lancer ce chantier pour ce qui est des négociations constitutionnelles. Ce sera vraiment sympathique et long.

En attendant, peut-on utiliser le régime d'assurance-emploi et élargir sa couverture vers le monde du travail non protégé, comme celui du travail autonome? Bien sûr. On a étudié tous ces dysfonctionnements du programme d'assurance-emploi depuis 1990. Il ne faut pas oublier que les années 1990 ont été des années d'austérité qui ont enfermé le régime d'assurance-emploi dans une camisole de force depuis 30 ans, et c'est ce qui explique pourquoi le régime s'est effondré l'année dernière. Il ne pouvait pas survivre à cela. Il nous faut un régime du XXI^e siècle, mais pas en 2085. Les solutions sont connues. Tout a été analysé, toutes les pierres ont été retournées. Le Comité des ressources humaines a entendu des centaines de témoins et étudié des dizaines de mémoires. Le gouvernement connaît les solutions. Commençons, mon Dieu. S'il faut une commission, allons-y, mais seulement pour un an. Il pourrait y avoir des mesures temporaires pour 2021 et 2022 et, pendant ce temps, une commission pourrait étudier l'ensemble de l'œuvre, qui est effectivement très complexe, pour arriver avec des recommandations, puis passer enfin au régime du XXI^e siècle.

La sénatrice Mégie : Merci, monsieur Céré.

La sénatrice Forest-Niesing : J'ai une question pour les deux témoins. J'allais également vous demander de vous exprimer par rapport au revenu minimum garanti, mais votre réponse était très claire. Je suis inquiète et j'aimerais vous entendre tous les deux parler de la complexité croissante de ce régime. Pour les individus à qui vous répondez et que vous aidez, est-ce que cela représente un défi? Je voudrais bien entendre vos recommandations à cet égard.

[Traduction]

Mme Masotti : Je peux commencer. En ce qui concerne la complexité croissante du régime, je dirais que notre organisation doit voir la mise en œuvre de cette prolongation de 15 semaines à au moins 26 semaines. Bien que nous respections l'engagement du gouvernement d'envisager une réforme globale du régime d'assurance-emploi, la prestation de maladie est une des cinq prestations spéciales, et c'est la dernière des cinq prestations spéciales à être modifiée. Nous encouragerions constamment le gouvernement à faire en sorte que cette prestation ne soit pas liée à la réforme globale du régime d'assurance-emploi. C'est la dernière prestation. Il doit y avoir une parité avec la prestation

caregivers have more time than the patients themselves. This is why we would encourage this specific budget implementation bill to be supported and passed. Stephen, I don't know if you have anything else you would like to add.

Mr. Piazza: I will speak briefly to the patient experience with a diagnosis. Along with navigating the EI system, they are also perhaps navigating reimbursements for cancer medications. If you live in Ontario, you are navigating the Trillium Drug Program, you are navigating transportation to and from your cancer treatment. You are navigating care for your children while you undergo that cancer treatment. So along with your experience through the EI sickness benefit, you are managing and navigating a number of other pieces that impact your life.

I would ask that this is all kept in mind as we talk about this population.

[Translation]

Senator Forest-Niesing: Mr. Céré, I'm especially interested to hear your comments, but not as they relate to the amendment you proposed.

Mr. Céré: Is that question for me, senator? In terms of the Canada Recovery Benefit, I don't think Parliament will implement the measures in Division 35 of the Budget Implementation Act. Politics are very much in play because of the possible election. To be perfectly frank, I encourage you to rise above partisan interests by supporting the amendment. It's the same as last year, when the government always started with \$300 or \$400. A game of politics with the opposition ensued. Now, it needs to come from the Senate; the termination or continuity of the Canada Recovery Benefit should be standardized at \$500. That seems appropriate to me. The government may even be planning for that.

As for the EI measures in Division 36, people are really going to suffer the consequences beginning in September. It is not about the eligibility requirement. Establishing a single threshold of 420 hours for the entire country is a good thing. Except when it comes to calculating the benefit rate, the variable entrance requirement still comes into play. The administrative regions are drawn up arbitrarily. They are more or less catch-all regions, with varied employment realities, ranging from seasonal work and part-time work to on-call work and, of course, full-time work. Not to mention, Indigenous communities are lumped into very large administrative regions despite the wide range of realities those communities face.

pour soignant, pour que nous ne soyons plus dans une situation où les soignants ont plus de temps que les patients eux-mêmes. C'est pourquoi nous encouragerions l'appui et l'adoption de ce projet de loi d'exécution du budget particulier. Monsieur Piazza, je ne sais pas s'il y a autre chose que vous aimeriez ajouter.

M. Piazza : Je vais parler brièvement de l'expérience des patients qui reçoivent un diagnostic. En plus de devoir naviguer dans le régime d'assurance-emploi, ils doivent peut-être aussi chercher à obtenir des remboursements pour des médicaments contre le cancer. Si vous vivez en Ontario, vous naviguez dans le Programme de médicaments Trillium, et vous devez composer avec le passage vers votre centre de traitement du cancer et depuis celui-ci. Vous devez vous débrouiller avec les soins destinés à vos enfants pendant que vous recevez ces traitements contre le cancer. Donc, en plus de votre expérience dans le cadre de la prestation de maladie de l'assurance-emploi, vous devez gérer un certain nombre d'autres éléments qui ont une incidence sur votre vie et tenter de vous débrouiller.

Je vous demanderais de bien vouloir garder tout cela à l'esprit lorsque nous parlons de cette population.

[Français]

La sénatrice Forest-Niesing : Monsieur Céré, je suis particulièrement intéressée de vous entendre à ce sujet, mais dans un contexte différent de l'amendement que vous proposez.

M. Céré : Votre question s'adresse à moi, madame la sénatrice? Du côté de la PCRE, ce que prévoit la Loi d'exécution du budget à la section 35, je ne crois pas que cela se fera au Parlement. Il y a un jeu politique à cause des élections possibles. En toute sincérité, je vous invite à soutenir l'amendement, parce que vous pourrez ainsi vous placer au-dessus des intérêts partisans. C'est comme l'année dernière, quand le gouvernement commençait toujours avec 300 \$ ou 400 \$, et ensuite il y avait un jeu politique avec l'opposition. Là, il faudrait que cela vienne du Sénat et que l'on uniformise la cessation ou la continuité de la PCRE à 500 \$, ce qui me semblerait normal. Je peux même présumer que le gouvernement s'y attend.

Du côté de l'assurance-emploi, soit la section 36, des gens vont subir de très graves préjudices à partir de septembre. Ce n'est pas en raison du critère d'admissibilité. C'est bien qu'on établisse un critère unique d'admissibilité à travers le Canada, soit de 420 heures. Sauf quand il s'agit de calculer le taux, c'est-à-dire le taux des prestations, on revient avec une norme variable. Les régions administratives sont découpées de façon arbitraire. Ce sont des régions fourre-tout, en quelque sorte, avec diverses réalités de travail, notamment le travail saisonnier, le travail à temps partiel, le travail sur appel et, bien sûr, le travail à temps plein. Il y a aussi les communautés autochtones, qui sont enclavées dans des régions administratives très larges et qui ont toutes sortes de réalités.

In Quebec, for example, the Lower St. Lawrence region is combined with regions across the river, Charlevoix and Haute-Côte-Nord, and includes part of the Lac Saint-Jean area. That one administrative region encompasses all kinds of employment realities. Unemployment rates may be down because things are going well in certain parts of the region. In other parts, however, that will not be the case because they have seasonal employment. People have to resign themselves to dividing their earnings by 20, even though they have worked 15 weeks. Their benefit rate decreases by a quarter or a third. It's the status quo for the benefit period, something that has been criticized in every possible venue since 1996. It's not appropriate to return to that rate, especially not in the midst of a pandemic. That is unacceptable. If I could share my screen with you, I would show you a straightforward amendment that could be made to the budget implementation bill; it would restore temporary measures to help people and require the government to establish a commission that would spend one year examining the system's reform, which is surely doable.

In 2013, Quebec established an EI review board, the Commission nationale d'examen sur l'assurance-emploi, which did a tremendous job in less than a year. At the time, the Forget commission had been the most recent national inquiry in the 1980s to examine the EI system. It is possible to conduct such a review in a year, and make the transition from temporary measures ending in 2022 to a system fit for the 21st century. Currently, two aspects are problematic, the benefit rate and the benefit period. That the government intends to maintain those elements following the temporary measures is unacceptable, especially in the midst of a pandemic.

The Chair: Thank you for your answer.

[English]

Senator Moodie, your hand was raised, but I can't see it raised anymore, so let us know. In the meantime, we will move on to the next senator.

Senator Manning: Thank you to our witnesses this morning.

I know we are talking about the amendments to the EI system as it relates to people suffering from cancer and regarding other sickness benefits. Cancer is not an individual concern; it quickly becomes a family concern, from a financial and health aspect. In May 1999, my own sister discovered breast cancer and she passed away in June 2000, 13 months later. It was indeed a large family concern for everybody to make sure we were there on all sides to help.

Au Québec, par exemple, la région du Bas-Saint-Laurent est rattachée aux régions de l'autre côté du fleuve, notamment les régions de Charlevoix et de la Haute-Côte-Nord, et elle inclut une partie du Lac-Saint-Jean. Il s'agit de toutes sortes de réalités de travail différentes. On pourrait se retrouver avec des taux de chômage qui ont baissé parce que, dans certaines parties de cette région, l'emploi va bien. Dans d'autres parties de ces régions, ce n'est pas le cas, parce que les emplois sont saisonniers. Des gens devront se résoudre à diviser par 20, alors qu'ils auront travaillé 15 semaines. Leur taux de prestations diminuera du quart ou du tiers. En ce qui concerne la période de prestations, on revient au statu quo, ce qui est dénoncé sur toutes les tribunes depuis 1996. Il n'est pas normal de revenir à ce taux, surtout pas en pleine pandémie. On ne peut pas faire cela. Si on pouvait partager l'écran, je vous montrerais une proposition de modification toute simple à l'intérieur du projet de loi d'exécution du budget, qui rétablirait des mesures temporaires pour aider les gens et pour demander au gouvernement de créer une commission dont les travaux durerait un an, ce qui serait sans doute possible.

Au Québec, en 2013, on a lancé une Commission nationale d'examen sur l'assurance-emploi, qui a fait un travail remarquable en moins d'un an. À l'époque, la dernière grande commission des années 1980 était la Commission Forget. C'est possible de faire un travail comme celui-là en un an, parce qu'on pourrait passer de mesures temporaires qui prennent fin en 2022 à un régime du XXI^e siècle. Pour le moment, il y a deux éléments où le bât blesse, soit le taux et la période de prestations. Je crois qu'il est inacceptable qu'on ait envisagé de placer ces éléments dans la suite des mesures temporaires, et ce, en pleine pandémie.

La présidente : Merci beaucoup de cette réponse.

[Traduction]

Sénatrice Moodie, vous aviez la main levée, mais je ne la vois plus maintenant, donc tenez-vous au courant. Entretemps, nous passerons au prochain sénateur.

Le sénateur Manning : Je remercie nos témoins ce matin.

Je sais que nous parlons des modifications du régime d'assurance-emploi en ce qui concerne les personnes qui souffrent d'un cancer et d'autres prestations de maladie. Le cancer n'est pas une préoccupation individuelle; cela devient rapidement une préoccupation familiale, du point de vue financier et de la santé. En mai 1999, ma propre sœur a découvert qu'elle était atteinte du cancer du sein et elle est décédée en juin 2000, 13 mois plus tard. C'était effectivement une grande préoccupation familiale pour tout le monde, de nous assurer que nous étions tous là pour aider.

So I would ask for any ideas or suggestions the Cancer Society has not only for the EI benefits but for anything we could look at in the Senate regarding ways of improving the lives of those who are suffering from that dreaded disease.

I want to ask a question that maybe I missed. Do you have any stats on how many people have availed themselves of the 15-week program? I know you mentioned something, but I was trying to make some notes. Do you have any stats in relation to people who have availed themselves of the 15 weeks of sickness benefits but who would have availed themselves of the 26 weeks or even up to a 50-week program, if it were available?

Ms. Masotti: Thank you, senator, for that. Just give me a second here to look at the data I have available on hand. I can certainly follow up with additional information. Stephen, please also feel free to jump in.

Based upon 2019 data from BC Cancer, the variation in time needed for treatment and recovery was between 26 and 36 weeks for people with breast cancer and 37 weeks for colon cancer. These are two of the most common types of cancer for Canadians. So we support any additional time — at least 26 weeks — in order for these patients to have the time off they need to recover.

As a comparison, 28 of the 36 OECD countries provide at least 26 weeks, or six months, of paid leave for personal illness.

Stephen, do you want to jump in with additional numbers?

Mr. Piazza: Yes. A little more than a third of those EI sickness benefit claimants had used the maximum number of the 15 weeks. Of that one third, 77% take additional time from that 15 weeks. As well, I mentioned in my statement that about three quarters of these claimants took at least an additional 26 weeks off work from that time.

Senator Manning: Okay. Thank you.

Senator Omidvar: My question is for Mr. Céré.

I could not agree more with you that the EI system is outdated. It was built for 40 years ago, and we are still carrying its legacy in these very different times. I agree that a quicker review would serve us better.

But I want to ask you a question about the expansion of benefits in the future. If these benefits are expanded, they will come at a greater cost. The cost is borne both by employers and

Je voudrais donc connaître les idées ou les suggestions de la Société du cancer liées non seulement aux prestations d'assurance-maladie, mais à tout ce que nous pourrions examiner au Sénat concernant des façons d'améliorer la vie des personnes qui souffrent de cette terrible maladie.

J'aimerais poser une question dont la réponse m'a peut-être échappé. Avez-vous des statistiques sur le nombre de personnes qui se sont prévenues du programme de 15 semaines? Je sais que vous avez dit quelque chose, mais j'essayais de prendre des notes. Avez-vous des statistiques par rapport au nombre de personnes qui se sont prévenues des prestations de maladie de 15 semaines, mais qui auraient profité des 26 semaines ou même du programme de 50 semaines s'il avait été offert?

Mme Masotti : Merci de poser la question, monsieur le sénateur. Donnez-moi une seconde pour examiner les données que j'ai à ma disposition. Je peux certainement vous revenir avec des renseignements supplémentaires. Monsieur Piazza, n'hésitez pas à intervenir.

Selon les données de 2019 de BC Cancer, l'écart dans la durée nécessaire pour le traitement et la guérison se situait entre 26 et 36 semaines pour les personnes atteintes du cancer du sein et de 37 semaines pour le cancer du côlon. Ce sont les deux types de cancer les plus courants pour les Canadiens. Nous sommes donc favorables à toute période supplémentaire — au moins 26 semaines — afin que ces patients puissent prendre le temps dont ils ont besoin pour se rétablir.

À titre de comparaison, 28 des 36 pays de l'OCDE offrent au moins 26 semaines, ou six mois, de congé payé pour une maladie personnelle.

Monsieur Piazza, voulez-vous fournir des chiffres supplémentaires?

Mr. Piazza : Oui. Un peu plus du tiers de ces bénéficiaires de la prestation de maladie du régime d'assurance-emploi ont utilisé le nombre maximum des 15 semaines. Sur ce tiers, 77 % prennent du temps supplémentaire, outre ces 15 semaines. De plus, j'ai dit dans ma déclaration qu'environ les trois quarts de ces bénéficiaires ont pris au moins 26 semaines supplémentaires de congé après cette période.

Le sénateur Manning : D'accord. Merci.

La sénatrice Omidvar : Ma question s'adresse à M. Céré.

Je suis entièrement d'accord avec vous : le régime d'assurance-emploi est dépassé. Il a été conçu pour la situation qui régnait il y a 40 ans, et nous portons toujours son héritage durant ces périodes très difficiles. Je conviens qu'un examen plus rapide nous servirait mieux.

Mais je veux vous poser une question par rapport à l'élargissement des prestations dans l'avenir. Si ces prestations étaient élargies, elles s'assortiraient d'un coût supérieur. Le coût

employees; we all know that. The employer pays \$7, and the employee pays \$5. This is a bone of contention with small businesses. Small business groups have proposed that the premium should be shared equally between employer and employee.

What do you make of that position?

[*Translation*]

Mr. Céré: Senator, I would say a number of considerations come into play. First, the premium rate has been frozen at 1.58% since 2020; it's the same this year and next year. That is the employee contribution, the lowest premium rate since 1980. In 1981, the rate was 1.8%. The premium rate was so low because of the surplus that had been accumulated. The government used to misappropriate surpluses in the EI fund. Everyone knows the stories of EI surpluses being misappropriated. The current government does not want to accumulate a surplus. Since 2016, the government has consistently worked towards a break-even point in the fund. The premium rate remains quite low, however. Going back to the 2008 rate of 1.73%, for instance, would give the government the flexibility to correct a good many problems.

The Parliamentary Budget Officer looked into the possibility of extending the duration of EI sickness benefits to 50 weeks. According to his calculations, he estimated that raising the premium rate by 6 cents would make it possible to provide people with 50 weeks of sickness benefits. Under the current system, sickness benefits are available for 26 weeks. A historic increase is certainly called for, the sickness benefit period having been the same since 1971. It's safe to say it is time.

When I say all the problems and solutions have been documented, I mean it. In the body of EI literature, no stone has been left unturned, every solution has been identified and every number has been calculated. The House of Commons Human Resources Committee has examined everything. Canada can have a smart and balanced EI system that protects workers throughout the employment spectrum, whether they are part-time, seasonal or self-employed workers.

Numerous countries around the world have programs that protect self-employed workers. According to the OECD, Canada is one of the few without such a program. It's high time to step into the 21st century.

Now, in response to your question about employers and employees sharing the premium equally, I would say this. Employers are the ones who have been calling for such a measure; it is a request I have heard before. In fact, we engaged in a dialogue with the employer community and we are familiar with their concerns about equal contributions.

est assumé par les employeurs et les employés; nous le savons tous. L'employeur paie 7 \$, et l'employé, 5 \$. C'est une pomme de discorde chez les petites entreprises. Les groupes de petites entreprises ont proposé que la prime soit partagée à parts égales entre l'employeur et l'employé.

Qu'en pensez-vous?

[*Français*]

M. Céré : Je vous dirais qu'il y a sûrement un certain nombre d'éléments, madame la sénatrice. Tout d'abord, on a un taux de cotisation de 1,58 % qui est gelé depuis 2020, encore cette année et l'an prochain. C'est la cotisation ouvrière, et il s'agit du plus bas taux de cotisation depuis 1980. En 1981, on parlait d'un taux de 1,80 %. Le taux de cotisation aussi bas parce qu'on a fait des surplus. Auparavant, le gouvernement détournait les surplus. On connaît tous l'histoire des surplus de la caisse d'assurance-emploi qui ont été détournés. Le gouvernement actuel ne veut pas accumuler de surplus. Depuis 2016, il s'est toujours organisé pour arriver avec une certaine parité dans la caisse. On a tout de même un taux de cotisation qui est très bas. Si on revenait à ce qu'il était, par exemple, en 2008, à 1,73 %, cette marge de manœuvre nous permettrait de régler un bon nombre de situations.

Par exemple, le directeur parlementaire du budget s'est penché sur la question des prestations de maladie à 50 semaines. Après avoir fait ses calculs, il a évalué qu'une augmentation de 6 ¢ du taux de cotisation permettrait d'offrir un régime de prestations de maladie de 50 semaines. Il est actuellement de 26 semaines. Il y a assurément un gain historique, parce que la période de prestations de maladie n'a pas bougé depuis 1971. On peut dire qu'il était temps.

Quand je vous dis que tout a été documenté, ce n'est pas de la rhétorique. Sur l'ensemble de l'œuvre, toutes les pierres ont été retournées, toutes les solutions ont été envisagées, tous les calculs ont été faits. Tout a été évalué au Comité des ressources humaines de la Chambre des communes. Nous sommes en mesure de nous doter d'un régime équilibré, sensé et protecteur qui couvre les différentes réalités du monde du travail, qu'il soit à temps partiel, saisonnier ou autonome.

Bon nombre de pays dans le monde ont un programme qui protège les travailleurs autonomes. L'OCDE dit que le Canada est un des seuls pays qui n'a pas de programme de ce genre. Il est grand temps d'arriver au XXI^e siècle.

Cela dit, en ce qui concerne votre question sur la parité des cotisations à l'assurance-emploi, c'est une revendication des employeurs, et je l'ai entendue. De fait, nous avons aussi entamé un dialogue avec le monde employeur, et nous entendons leurs revendications sur la parité.

Here's a historical fact to keep in mind. Since the program was created, the Canadian government had always been involved in funding EI, in accordance with various formulas that changed over time. In 1989, the government withdrew itself from the EI funding scheme.

Returning to that funding scheme is an option. For instance, the government could assume the costs of administering the EI program, roughly \$2 billion annually. Currently, workers and employers cover those costs through their contributions. If the government were to step in, it would lighten the load on employers and workers. Responsibility-wise, various formulas would be not just viable, but also acceptable to all sides, so they would be worth looking into.

[English]

The Chair: Honourable senators, we do have a little bit of time. If someone has a question, we are happy to take it.

[Translation]

If none of the honourable senators has a question, I would like a clarification. Mr. Céré, you talked a lot about the impact of Division 36 on the different regions. I'm curious to hear your position. Is the impact specific to each province? In other words, overall, will certain provinces be affected in different ways?

Mr. Céré: The provisions will have an impact everywhere. The variable entrance requirement was suspended last year. The minister, Ms. Qualtrough, applied an artificial unemployment rate of 13.1% to all regions across Canada — astutely and smartly so, I must say. The effect was twofold. First, for a year, the eligibility requirement for everyone was 420 hours. Two, the best 14 weeks were used to calculate the benefit rate. Everyone received the same fair treatment, and it worked.

For 2021-22, the requirement is still 420 hours, but the divisor is no longer 14 weeks. As a result, in a number of regions across Canada, seasonal workers will work 15 or 16 weeks, depending on the season, and the divisor for their region could be set at 20 weeks. Average earnings and the benefit rate are going to drop drastically. The same is true for the benefit period, which will be variable again. It is laid out in the bill. The table is quite something. What the table mainly does is show people how few weeks of benefits they will receive. All of that emerged in 1996, when the goal was to realize large-scale savings and surpluses in the EI fund — a goal that was achieved back then.

Par ailleurs, rappelons-nous qu'historiquement, depuis la fondation du programme d'assurance-emploi, l'État canadien participait au financement de la caisse d'assurance-emploi selon différentes formules qui ont évolué dans le temps. C'est le gouvernement qui était au pouvoir en 1989 qui a retiré à l'État le financement de la caisse d'assurance-emploi.

On pourrait revenir à cela. Par exemple, l'État pourrait assumer les coûts de l'administration du programme d'assurance-emploi. On sait que ces coûts, qui s'élèvent à environ 2 milliards de dollars par année, sont assumés par les cotisations des travailleurs et des employeurs. De cette façon, on pourrait libérer une charge qui repose sur les épaules de l'employeur et du travailleur pour la mettre sur celles de l'État. En ce qui a trait à la responsabilité, différentes formules qui sont parfaitement viables et acceptables par toutes les parties peuvent être étudiées.

[Traduction]

La présidente : Honorables sénateurs, nous avons un peu de temps. Si quelqu'un a une question, nous serons heureux de l'entendre.

[Français]

Si aucun de mes collègues n'a de questions, j'aimerais obtenir une précision. Monsieur Céré, vous avez beaucoup parlé de l'impact de la section 36 sur les différentes régions. J'aimerais connaître votre avis à ce sujet. Est-ce que cette section a un impact spécifique sur chaque province? En d'autres termes, est-ce que certaines provinces seront atteintes globalement de différentes manières?

M. Céré : Il y aura un impact partout. En fait, la norme variable a été suspendue l'année dernière. La ministre Qualtrough, avec astuce et intelligence — je dois l'avouer — a imposé un taux artificiel de chômage à 13,1 % partout au Canada. Cela a eu deux effets, le premier étant que, pendant un an, le critère d'admissibilité était de 420 heures pour tout le monde. Le deuxième effet touchait le calcul du taux de prestations, en faisant la moyenne pour les 14 meilleures semaines. Tout le monde a reçu le même traitement équitable, et cela fonctionnait.

On revient maintenant avec les 420 heures pour 2021-2022. On ne revient toutefois pas avec le fameux diviseur unique de 14. Cela fait en sorte que, dans plusieurs régions du Canada, certains travailleurs saisonniers travailleront 15 ou 16 semaines selon la saison, et le diviseur de leur région sera peut-être fixé à 20. La moyenne salariale et le taux de prestations vont diminuer dramatiquement. Il en va de même pour la période de prestations, qui redevient variable. Vous le voyez dans le projet de loi. Ce tableau est vraiment extraordinaire. C'est surtout un tableau qui indique aux gens qu'ils n'ont pas beaucoup de semaines de prestations. Tout cela a été fait en 1996,

That is no longer appropriate today. People need to be adequately protected, and I think the government is able to show some political courage.

I do not understand why the government put off reforming the EI system for the 21st century, given its firm commitment to do so. We really believed it would happen in 2021-22, albeit perhaps in chunks. Here we are, however, and the government has postponed reforms, citing an outdated IT system. Outdated though the IT system may be, 9 million people received the Canada Emergency Response Benefit and 3 million are currently receiving the Canada Recovery Benefit. Some 2.5 million are collecting EI benefits. The system might need updating, but it's working. Why delay the 26 weeks of sickness benefits until August 2022? I think a lot of it has to do with politics, and that's unfortunate.

In conclusion, Madam Chair, I will say this. I understand that employers and workers have different views on the subject, but I also know that it is possible to find balanced solutions that work for both sides. Quebec was able to do it with its parental insurance plan. Consensus is possible on many other issues; the parties concerned just need to sit down and talk to find the points they can agree on. It is possible to move forward.

The Chair: Thank you for your answer. Thank you to the witnesses.

[English]

Thank you all for your presentations and for answering our questions. If there is anything that you forgot and you want to add, please do not hesitate to send it our way. We will be happy to read and receive it.

[Translation]

That concludes our meeting. If there are no further questions, I will say thank you to the witnesses.

(The committee adjourned.)

dans l'esprit de faire des économies d'échelle et des surplus dans la caisse d'assurance-emploi, et c'est ce qu'ils avaient réussi à faire à l'époque.

Aujourd'hui, ce n'est plus le temps de faire cela. Il faut protéger les gens adéquatement, et je pense qu'on a un gouvernement qui peut faire preuve de courage politique.

Je m'explique mal qu'on ait reporté la réforme de l'assurance-emploi du XXI^e siècle, parce qu'on s'était réellement engagé à le faire. On a tellement cru que cela se ferait en 2021-2022, peut-être par blocs, mais voilà que l'on reporte la réforme sous prétexte que le système informatique est désuet. En dépit d'un système désuet, 9 millions de personnes ont reçu la PCU et 3 millions de personnes reçoivent la PCRE en ce moment. Il y a 2,5 millions de prestataires de l'assurance-emploi. Le système a peut-être besoin d'une mise à jour, mais il peut fonctionner. Pourquoi reporter les 26 semaines de prestations de maladie au mois d'août 2022? À mon avis, il y a beaucoup de politique dans tout cela et c'est un peu malheureux.

Je termine avec un dernier point, madame la présidente. Je comprends les divergences d'opinions entre le monde des employeurs et celui des travailleurs, mais je sais aussi qu'il y a une façon de trouver des solutions équilibrées qui vont convenir aux deux parties. On l'a fait au Québec avec le régime d'assurance parentale. De plus, on peut établir des consensus sur bien d'autres sujets; encore faut-il s'asseoir, discuter et trouver les éléments sur lesquels on pourra s'entendre. On peut aller de l'avant.

La présidente : Merci beaucoup pour cette réponse, et merci à nos témoins.

[Traduction]

Merci à vous tous d'avoir présenté vos exposés et répondu à nos questions. Si vous avez oublié quelque chose et que vous voulez ajouter quelque chose, n'hésitez pas à nous l'envoyer. Nous serons heureux de le lire et de le recevoir.

[Français]

C'est ce qui met fin à notre réunion. S'il n'y a pas d'autres questions, je remercie encore une fois nos témoins.

(La séance est levée.)